



Master d'études avancées

2006

Open Access

This version of the publication is provided by the author(s) and made available in accordance with the copyright holder(s).

Le cimetière genevois : histoire d'une prise de conscience

Rilliet, Natalie

How to cite

RILLIET, Natalie. Le cimetière genevois : histoire d'une prise de conscience. Master of advanced Studies, 2006.

This publication URL: <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:34253>

Université de Genève
Faculté des Lettres
DESS Muséologie et conservation du patrimoine
Mémoire de diplôme

Sous la direction de Madame Leïla El-Wakil

Le cimetière genevois

Histoire d'une prise de conscience

Natalie Rilliet

Avril 2006

Table des matières

| | |
|--|-------|
| Préambule..... | 3-4 |
| Historique..... | 5-6 |
| L'espace..... | 7-14 |
| L'environnement du cimetière | |
| L'aménagement du cimetière | |
| La sauvegarde des cimetières dans un but patriotique..... | 15-19 |
| La Société économique | |
| Le cimetière comme lieu de visite | 19-24 |
| Le cas du cimetière des Rois | |
| Le cimetière et l'esthétique urbaine..... | 25-33 |
| Le rôle de la Commission d'art public | |
| Le cimetière-parc comme modèle | |
| Les conséquences de l'action de la Commission d'art public | |
| La prise de conscience des années 1990..... | 34-59 |
| La conservation des cimetières | |
| Le cas du Grand-Saconnex | |
| Le cas de Céligny | |
| La conservation des tombes | |
| Le patrimoine archéologique | |
| Le cas des dalles de Saconnay | |
| Le rôle des musées | |
| Patrimoine des XIX et XX ^e siècles | |
| Initiatives collectives | |
| La Classe des Beaux-Arts et l'Institut National Genevois | |
| Initiatives privées | |

| | |
|--|-------|
| L'ensemble Pictet | |
| La colonne Geisendorf | |
| Initiatives politiques et sauvegarde des monuments | |
| Le cas du monument Brunswick | |
| Le cénotaphe de Gustave Revilliod | |
| Initiatives associatives | |
| Le monument Hauke Bosak | |
| La tombe de Ludwig Quidde | |
| Initiatives communales | |
| Hermance | |
| Le vieux cimetière de Céligny | |
| Entre conservation et réhabilitation | |
| Le cas du columbarium de Collonge-Bellerive | |
| Exemples européens | |
| Exemples suisses | |
| Etat de la recherche | |
| Un patrimoine genevois méconnu..... | 60-67 |
| Monuments artistiques | |
| Monuments historiques | |
| Tombes d'hommes illustres | |
| Monuments historiques et commémoratifs | |
| Conclusion..... | 68-73 |
| Bibliographie..... | 74-76 |
| Table des illustrations..... | 76-77 |
| Table des annexes..... | 78 |
| Annexes..... | 78-81 |
| Illustrations | 82-97 |

Préambule

En 2005 le Département de l'équipement de l'aménagement et du logement (DAEL)¹ a lancé un recensement du patrimoine funéraire sur l'ensemble du canton de Genève.² Cette entreprise avait pour but de répertorier les cimetières municipaux du canton aménagés avant 1960 ainsi que les anciens cimetières désaffectés mais ayant conservé au moins une dalle funéraire.³ Chaque cimetière a fait l'objet d'un historique et d'une description de son aménagement. Un relevé systématique des monuments réalisés avant 1920 a été effectué. Les monuments exécutés entre 1921 et 1960 ont été sélectionnés en fonction de l'intérêt historique du défunt, des qualités artistiques du monument ainsi que de sa position au sein du cimetière.⁴

En étudiant la place du cimetière dans les différentes communes, nous nous sommes rendus compte de certaines divergences dans les règlements. Certains cimetières, de par leur petite taille, limitent les concessions à quarante ans.⁵ A l'inverse, le cimetière des Rois à Plainpalais n'abrite que les défunts illustres et les concessions ne sont pas limitées dans le temps. De nombreuses communes accordent des concessions *ad eternam* aux anciens maires ou aux anciens curés, d'autres ont pris des mesures à l'égard de certains monuments et ont décidé de les maintenir.

La variété des approches communales face aux monuments funéraires a attiré notre attention sur les mesures de conservation et les intérêts qu'avait pu susciter jusqu'alors cette thématique. Un courrier de la Commission d'art public du 16

¹ Devenu en décembre 2005 le département des constructions et des technologies de l'information.

² Ce recensement a été réalisé par deux mandataires, Suzanne Kathari et Natalie Rilliet.

³ Cela représente 75 cimetières et 2 monuments hors cimetière.

⁴ Toutes catégories confondues, 1189 monuments ont été recensés.

⁵ C'est le cas de la commune de Choulex.

octobre 1905 sur la lutte contre l'enlaidissement des cimetières nous a interpellés.⁶

Le recensement lancé en 2005 par l'Etat de Genève traduit une autre approche du patrimoine funéraire. L'accent est mis sur l'intérêt historique et artistique du cimetière et non sur sa place dans l'esthétique urbaine.

Pour comprendre l'évolution entre l'approche de la Commission d'art public et celle du recensement cantonal, il nous faut d'abord définir ce que nous entendons dans le cadre de cette recherche, par patrimoine funéraire. Ce terme générique englobe tous les domaines liés à la mort, soit les rites, les cérémonies, les comportements, les accessoires, les cimetières et leurs monuments.

Dans le cadre de notre étude, nous nous pencherons uniquement sur les cimetières et les monuments funéraires. Ce choix s'inscrit dans la lignée du recensement entrepris en 2005, s'attachant au cimetière et non aux aspects sociologiques de la mort.

Afin de comprendre le contexte du cimetière chrétien dans le canton de Genève et sa situation actuelle, nous retracerons brièvement son historique ainsi que l'évolution et l'agencement de son espace aujourd'hui.

Nous nous pencherons ensuite sur les diverses mesures qui ont mené à une prise de conscience de l'intérêt historique et artistique du cimetière et de ses monuments. Nous examinerons de quelle façon cette protection s'institutionnalise et aboutit à un recensement global dans le canton de Genève. Cette approche ne peut être dissociée de l'intérêt historique et touristique se développant autour des cimetières.

Tout en nous focalisant sur le cas du Canton de Genève, nous replacerons l'attitude locale dans un contexte géographique plus large.

⁶ Courrier adressé à la commune de Pregny-Cambésy (archives de la commune). Cette lutte est engagée par la Commission d'art public dès 1902.

Historique

Dès le VI^e siècle, la présence de dalles de molasse est attestée dans la région genevoise. On peut mentionner celles se trouvant près de l'ancienne route au Grand-Saconnex.⁷ Des tombes similaires ont été mises à jour dans d'anciennes églises.⁸ C'est autour de ces anciens sanctuaires que les cimetières du haut Moyen Age se développent. Les inhumations ont lieu dans des églises spécifiques et se pratiquent en général à l'extérieur du lieu de culte. Au cours du Moyen Age le lieu de sépulture et l'église paroissiale tendent à se rapprocher. Les cimetières finiront par entourer les églises aussi bien en milieu urbain qu'à la campagne⁹. Les inhumations ont lieu soit dans l'église même soit dans le cimetière qui la jouxte. Les places au sein de l'édifice religieux sont généralement réservées aux hauts dignitaires et aux notables. Les tombes d'enfant bordent souvent les parois de l'église.

Les premières modifications apparaissent dès l'avènement de la Réforme. Jean Calvin (1509-1564) souhaite interdire les inhumations dans les édifices religieux de la ville. Cette interdiction s'étendra aux campagnes en 1764 après l'inhumation dans le temple de Genthod de Mme de la Maisoneuve, « inhumation que l'on reconnut avoir présenté des inconvénients au point de vue de la salubrité publique ».¹⁰ Le gouvernement décide alors « qu'à l'avenir on ne devra enterrer aucun corps dans les églises de campagne ».¹¹ Des plaintes similaires sont déposées en 1786 par le pasteur du Petit-Saconnex, Nicolas Chenevière (1750-1806). Il invoque « le danger qui résulte pour le voisinage du cimetière de

⁷ Voir l'historique des cimetières de cette commune.

⁸ C'est notamment le cas à Meinier et à Presinge.

⁹ Illi Martin, « Wohin die Toten gingen – Die Entwicklung des Friedhofs in vorindustrieller Zeit », dans *Conserver l'éphémère ?*, 2003, pp. 24-29.

¹⁰ Claparède Théodore, *Notes sur l'ancien temple de Chancy et sur les inhumations des campagnes*, 1865, p. 295. Cette remarque est tirée des registres du Conseil de Genthod mais l'auteur ne mentionne pas la nature de ces inconvénients. Il s'agit vraisemblablement des émanations nauséabondes provenant de la putréfaction. Notons que Théodore Claparède (1828-1888) est également pasteur, tout comme l'était Nicolas Chenevière, l'un à Chancy l'autre au Petit-Saconnex.

¹¹ Registre du Conseil, inhumation faite le 14 août 1764.

Saconnex des exhalations qui s'en élèvent »¹² et demande l'éloignement du cimetière par rapport au temple. Cependant ces mesures auront du mal à être appliquées et le cimetière entourant l'église reste le modèle le plus fréquent jusqu'au milieu du XIX^e siècle. Les premières voix s'élevant contre les cimetières dans les centres habités datent des Lumières. On craint les risques de contagion par le biais des émanations de la putréfaction des cadavres.¹³ Ce sont ces mêmes dangers que mentionnent les pasteurs Nicolas Chenevière et Théodore Claparède qui plaident en faveur de l'éloignement des cimetières. Avec l'essor du monde urbain et la préoccupation croissante de l'hygiène au XIX^e siècle, les cimetières sont petit à petit repoussés à l'extérieur des villes et des villages. Cette modification du tissu urbain et villageois se fait progressivement, le plus souvent lorsque des questions de place apparaissent. C'est ainsi que deux catégories de cimetière se forment. Les anciens cimetières qui sont agrandis au même endroit et restent au sein du village et ceux qui sont reconstruits dans des lieux inhabités. A titre d'exemple on peut mentionner le cimetière de Collex-Bossy, toujours autour de l'église et celui de Céligny isolé dans une zone agricole (ill. 1). Ce sont encore ces deux typologies qui prédominent aujourd'hui.

Parallèlement à l'évolution du lieu d'inhumation, le rôle des particuliers, des paroisses et de l'Etat se modifie. Un des changements les plus significatifs est l'interdiction d'inhumer en dehors des cimetières et la suppression des concessions à perpétuité qui sont dorénavant limitées à nonante-neuf ans, par la loi de 1876. La nouvelle Constitution Fédérale de 1874 « octroie au pouvoir temporel la compétence de régler les affaires d'état civil, et donc, la gestion des cimetières ».¹⁴

Ce sont ces différentes lois et ces considérations hygiénistes qui vont donner aux cimetières de notre canton leur apparence actuelle.

¹² Duboule Henri, *Notice historique sur le Petit-Saconnex*, 1907, p. 19.

¹³ Illi Martin, « Wohin die Toten gingen – Die Entwicklung des Friedhofs in vorindustrieller Zeit », dans *Conserver l'éphémère ?*, 2003, pp. 24-29.

¹⁴ Illi Martin, « Wohin die Toten gingen – Die Entwicklung des Friedhofs in vorindustrieller Zeit », dans *Conserver l'éphémère ?*, 2003, p. 29.

L'espace

Chaque commune a son cimetière, lieu d'accueil, dernière demeure des hommes et lieu de recueillement des vivants.

L'espace du cimetière peut se diviser en deux entités. La première représente l'environnement proche du cimetière. Cet environnement a été fortement modifié au cours de la seconde moitié du XX^e siècle avec l'essor de la ville et des villages.

Le cimetière présente en général une forme simple, il est délimité par une clôture pourvue d'un portail d'accès. Le mur d'enceinte qui prédominait autrefois semble laisser place aux grillages flanqués d'une haie.¹⁵ Les murs font en général entre 1,50 et 2 mètres de haut. Cette hauteur permet un contact visuel avec le champ de repos depuis l'extérieur de l'enceinte.¹⁶ Bien que clos, le cimetière n'est pas forcément coupé du monde des vivants. La pente du terrain, à Hermance, fait du cimetière un lieu clos à la hauteur de l'église, mais dès que l'on gravit la colline le cimetière devient partie intégrante du paysage. Au Grand-Saconnex, de petits murets sont surmontés d'une barrière, laissant délibérément un lien entre le champ de repos et le monde extérieur. A l'opposé, le nouveau cimetière de Céligny est entièrement clos par un mur auquel s'ajoute un portail sans ouverture.

L'espace interne est quadrillé par un réseau de chemins. On y trouve parfois une végétation particulière, des fontaines, des bancs, une croix monumentale, une loge d'entrée.

Aucun cimetière du canton de Genève n'a fait l'objet d'un projet architectural d'ensemble.¹⁷ Notons certains éléments construits par des architectes comme la loge d'entrée du cimetière Saint-Georges édifée en 1883 par l'architecte genevois

¹⁵ C'est le cas du nouveau cimetière du Grand-Saconnex (cimetière du Blanché créé en 1976, hors recensement) qui est entièrement délimité par de la végétation et un grillage. On peut également mentionner les extensions des cimetières de Puplinge et de Corsier.

¹⁶ Champ de repos est un synonyme romancé de cimetière.

¹⁷ En Suisse romande mentionnons le cimetière du Bois-de-Vaux, entièrement conçu par l'architecte Alphonse Laverrière entre 1919 et 1953.

John Camoletti (1848-1894). C'est également dans cette nécropole¹⁸ que l'architecte genevois Gustave Brocher (1851-1918) bâtit le premier crématoire du canton en 1902. En 1933 la chapelle du crématoire est restaurée et transformée, on y ajoute un cycle de peintures murales réalisé par le peintre zurichois Serge Pahnke (1875-1950). Un nouveau crématoire couplé avec un centre funéraire est construit en 1976 par deux architectes du canton Edmond Guex et Gerd Kirchhoff.

Au Grand-Saconnex le cimetière du Blanché a créé un lieu de recueillement décoré par l'artiste plasticien Victor-Anatol Feodorov en octobre 1997. Il est également l'auteur du monument Feodorov se trouvant dans le même cimetière et qui se démarque des créations contemporaines par sa monumentalité et son originalité. D'autres cimetières possèdent des loges d'entrée ou de petits appendices. Les loges des nécropoles du Petit-Saconnex, de Châtelaine, de Saint-Georges et le centre funéraire des Rois ont fait l'objet d'études par le service de la Conservation du patrimoine architectural de la Ville de Genève.

L'environnement du cimetière

Si le cimetière entoure généralement l'église jusqu'au XVIII^e siècle, dès la seconde moitié du XIX^e siècle les questions d'hygiène favorisent l'éloignement du champ de repos des habitations. C'est dans ce contexte que de nombreux cimetières sont créés à l'extérieur des villages entre 1850 et les premières années du XX^e siècle. Les exemples les plus significatifs sont les deux cimetières de Céligny (ill. 1 et 2) qui se trouvent encore isolés des habitations et que l'on ne distingue pas depuis le village. Le vieux cimetière de Céligny est situé en bordure de forêt et est masqué par un ruban d'arbres de haute futaie. Le nouveau cimetière de Céligny se dresse au milieu d'une zone agricole. Leur enceinte de

¹⁸ Par nécropole, nous entendons un vaste cimetière urbain.

pierres et leur portail permettent de les repérer dans cet espace agricole. Cette typologie du cimetière domine nos campagnes jusqu'au milieu du XX^e siècle. Suite à l'essor démographique et à l'expansion de la ville et des villages, l'environnement des cimetières a été modifié. Les quatre nécropoles de la Ville en sont les exemples les plus marquants.¹⁹ A l'origine situés à l'extérieur des fortifications et dans des zones à faible densité d'habitations elles sont aujourd'hui à proximité de grandes artères de circulation et de développements immobiliers. Leur statut s'est également modifié en fonction de l'évolution du tissu urbain. Actuellement elles représentent de grands espaces verts au sein de la ville et sont souvent assimilés à des parcs. Le cimetière des Rois et celui de Saint-Georges sont représentatifs de cette évolution. Le premier est aménagé comme un véritable parc (ill. 3) où, en raison de son statut de « Panthéon », les monuments sont moins nombreux. Le gravier qui recouvre la surface des autres cimetières a été remplacé par une pelouse et la végétation y est abondante. Les divers accès à cet espace vert en font un lieu de passage au sein du quartier. Les trois entrées, rue du Tir, rue des Rois et boulevard Saint-Georges renforcent cette notion de passage au sein de ce quartier en reliant les deux grands axes que sont le boulevard Saint-Georges et la rue du Stand. Il suffit de s'y promener entre midi et deux heures pour constater un véritable passage entre les deux artères. Aux passants s'ajoutent les pique-niqueurs. On est loin du cimetière des pestiférés créé au XV^e siècle. Des gravures des XVII^e et XVIII^e siècles donnent un aperçu de ce lieu à l'époque (ill. 4 et 5). Le cimetière se présente comme un îlot hors de la ville et se dresse dans une campagne peu habitée. Son espace est entièrement clos par un mur et aucune entrée n'est visible. On devait accéder au cimetière depuis les bâtiments l'entourant. Au sein de l'enceinte on ne distingue aucun arbre, aucune tombe.

La situation du cimetière Saint-Georges diffère quelque peu. Il se situe en bordure d'un espace vert et d'une zone industrielle. Il est bordé par la zone de

¹⁹ Il s'agit des nécropoles de Saint-Georges, de Châtelaine, du Petit-Sacconnex et de Plainpalais (dit cimetière des Rois).

verdure longeant le Rhône et le Bois de-la-Bâtie. A ces espaces verts s'oppose l'espace industriel compris entre la route du Pont Butin et la route de Chancy.

Cette transformation de l'environnement du cimetière est aussi perceptible dans les campagnes et surtout dans les communes ayant gagné un caractère urbain, telles que Carouge, Thônex, Meyrin et Versoix (ill.6). Les constructions récentes qui bordent les cimetières attestent de cette modification.

Parallèlement à ces modifications profondes du tissu urbain et villageois, certains éléments, comme l'église, attestent de l'ancienneté du cimetière. Certains champs de repos entourent toujours l'église et sont les derniers vestiges du cimetière chrétien. Il s'agit des cimetières d'Hermance (ill. 7), Corsier, Choulex, Collex-Bossy, Chêne-Bougeries et des anciens cimetières de Gy (ill. 8), Meinier, Veyrier, Confignon, Grand-Saconnex,... Dans certains cas le champ de repos a été maintenu et l'église démolie, comme par exemple dans les cimetières de Pregny, de Troinex et de Poussy à Vernier.

Depuis les premiers cimetières chrétiens qui se situaient au sein même des églises, le champ de repos semble s'être ouvert sur l'espace. D'abord clos par un mur il est maintenant fréquent de ne trouver qu'un grillage et une haie.²⁰ L'obstacle visuel semble ainsi se fondre dans le paysage. Le cimetière est aussi devenu lieu de passage et de promenade. Comme nous l'avons déjà mentionné pour le cimetière des Rois à Plainpalais, ceux de Chêne-Bougeries et de Veyrier s'ajoutent à la liste des cimetières conçus comme passage entre deux quartiers de la commune. A Chêne-Bougeries des bâtiments scolaires se trouvent de part et d'autre du champ de repos.

L'accès au cimetière se fait toujours par un portail. Là encore les typologies sont diverses. Cela va du simple portail composé d'un élément de barrière, au portail monumental surmonté d'un linteau avec inscription. Notons que les inscriptions

²⁰ Ce changement s'opère dès les années 1970 comme en attestent les agrandissements des cimetières de Corsier et de Puplinge.

sur les linteaux sont rares et brèves. Sur le portail du cimetière de Céligny on peut lire « ici l'égalité » et sur celui de Genthod « Jésus christ a détruit la mort et mis en évidence la vie et l'immortalité par l'Evangile II Luc I 10 ».

L'aménagement du cimetière

Si l'environnement du cimetière se modifie il en va de même pour le champ de repos. Les anciennes représentations du cimetière nous montrent un lieu plus sauvage. Les herbes hautes remplacent les carrés recouverts de gravier. L'alignement est moins rigoureux. La typologie des monuments a également évolué. Les enclos en fer forgé de haute dimension ont presque tous disparus. Les stèles en forme de rocher avec phylactère déroulé, bien que toujours présentes, ont diminué au profit de dalles surmontées d'une stèle de forme géométrique. Cette évolution est particulièrement visible dans deux photographies du cimetière de Pregny (ill. 9). Dans le courant des années 1960 le gravier a remplacé les herbes sauvages et la végétation a subi une réorganisation tout en étant soumise à un plan d'aménagement.

La pratique croissante de l'incinération a également modifié l'espace. Au début du XX^e siècle certains cimetières de la ville créent un espace dévolu aux cendres. Cette pratique s'étend aussi aux grandes communes suburbaines. Mais il faut attendre les dernières décennies du XX^e siècle pour qu'une majorité de cimetières se dote d'un columbarium. L'augmentation des incinérations a également joué un rôle sur l'espace du cimetière. Dans le cadre du cimetière de Chêne-Bougeries, certains carrés ont même été réaménagés en zone de verdure.²¹

²¹ Voir l'historique de ces cimetières.

Les columbariums se situent généralement en bordure du champ de repos, soit le long d'un mur²², il y est même parfois intégré²³, soit dans un angle où il constitue un édifice en soi.²⁴ Récemment des columbariums à structure végétale ont vu le jour.²⁵ Relevons la solution originale adoptée dans le cimetière de Collonge-Bellerive, un ancien caveau reprenant la typologie d'une chapelle a été réaménagé en columbarium (ill. 10).

La conception du cimetière évolue à partir des années 1970. De plus en plus de champs de repos sont aménagés comme des parcs ou des jardins. Ils s'intègrent à l'espace villageois et deviennent parfois un lieu de passage.²⁶ L'aménagement paysager prend de plus en plus d'importance. Les récents agrandissements des cimetières de Corsier et de Puplinge sont révélateurs de ce changement. L'ancien secteur de ces deux cimetières est clos par un mur et recouvert de gravier (ill. 11). La végétation se limite à l'entrée. Le nouveau secteur est aménagé comme un jardin. Les carrés sont recouverts de pelouse. Dans le cas du cimetière de Corsier les deux allées principales sont bordées d'une allée de catalpas (ill. 12). Dans ce nouvel espace les columbariums sont végétaux. Il s'agit d'un talus recouvert par de la végétation sur lequel les urnes sont déposées.

Les dimensions du cimetière jouent également un rôle prépondérant sur l'agencement végétal ; plus le champ de repos est petit plus la végétation est rare. Souvent la végétation se limite à l'entrée et à l'enceinte du cimetière. Un des exemples les plus remarquables est le cimetière de Chêne-Bougeries qui abrite de magnifiques arbres (ill. 13). La présence de végétation implique une gestion rigoureuse de l'espace des inhumations. En effet, les racines des arbres empêchent les inhumations en certains endroits et peuvent déstabiliser les

²² A titre d'exemple mentionnons le nouveau columbarium de Veyrier ou celui de Collex-Bossy.

²³ C'est le cas de l'ancien columbarium de Veyrier et de celui de Chêne-Bourg.

²⁴ Notamment à Thônex.

²⁵ Voir entre autre Puplinge et Corsier.

²⁶ C'est le cas à Chêne-Bougeries et Veyrier.

monuments existants. Ces contraintes techniques expliquent la rigueur des règlements quant aux plantations individuelles sur les tombes.

L'agencement au sein de chaque cimetière est régi par un plan qui s'adapte à la forme du champ de repos. Si la taille et la forme du lieu le permettent un plan en croix grecque ou latine peut être choisi. Si le champ de repos est de petites dimensions il sera divisé en deux par une seule allée principale. Les grandes nécropoles sont en général caractérisées par des plans en damier. Afin de pouvoir localiser chaque monument, les carrés délimités par les allées portent une lettre ou un numéro et chaque tombe correspond à un numéro. Ce système de numérotation est plus ou moins évident selon le cimetière.

La majorité des cimetières comportent un secteur réservé aux enfants. Il se situe le plus souvent à proximité de l'entrée.²⁷

La présence d'une croix latine monumentale est le plus souvent le signe de l'origine catholique du cimetière.²⁸

Les différences entre les cimetières à majorité catholique et à majorité protestante peuvent se ressentir à travers la typologie des stèles. En général les stèles en forme de croix latine sont plus nombreuses chez les catholiques. Ce phénomène est particulièrement marquant à Collex-Bossy. On remarque également que de plus nombreux cimetières catholiques se sont maintenus autour des églises ou avaient pour origine un lieu de recueillement aujourd'hui disparu. C'est le cas des cimetières d'Hermance, de Corsier, de Collex-Bossy, de Pregny et de Compesières.

L'aspect actuel de nos cimetières ainsi que leur gestion par les autorités communales et non plus paroissiales puisent ses fondements dans la Révolution

²⁷ Notons le cas particulier du cimetière de Carouge. Lors du réaménagement du champ de repos dans les années 1960 le coin des enfants est transféré de l'entrée du cimetière à son extrémité. Il faut donc le traverser dans toute sa longueur pour parvenir à ce carré. (Voir RPF, historique du cimetière de Carouge).

²⁸ On note toutefois des exceptions à l'instar du cimetière (à l'origine protestant) d'Anières.

française qui modifie durablement l'environnement et l'aménagement des cimetières.

Suite à l'annexion française de la République de Genève, la cité et ses alentours font partie intégrante du département du Léman. Afin d'éviter que les institutions du culte protestant ne tombent aux mains des catholiques, les genevois se mobilisent et créent la Société économique.²⁹ Elle sera, entre autre, chargée de la gestion des cimetières de la communauté protestante. Cette initiative peut être considérée comme une première mesure de sauvegarde dans un but patriotique.

Lors de la création du canton de Genève en 1815 les catholiques et les protestants seront administrés par un seul et même pouvoir. Mais il faut attendre le début du XX^e siècle pour que ces différences s'atténuent. Aujourd'hui il n'y plus de distinction de cimetières entre ces deux confessions. La majorité des champs de repos en activité ont été aménagés à la fin de cette période. Certains cimetières ont cependant une origine confessionnelle.³⁰ Mais les différences sont peu perceptibles à l'heure actuelle.

Le débat sur les cimetières confessionnels fait encore parlé de lui. Si la communauté israélite possède deux cimetières, la communauté musulmane en revendique elle aussi ; elle n'a pour l'instant qu'un espace réservé au cimetière du Petit-Saconnex. Le carré musulman du Petit-Saconnex comme le cimetière israélite de Veyrier manquent de place. Le Conseil d'Etat élabore un projet de loi sur les cimetières confessionnels qui devrait être soumis au Grand Conseil en juin 2006.³¹ Ce projet envisage la création de quartiers confessionnels dans d'autres cimetières du canton. Cette solution est pour l'instant privilégiée par rapport à une privatisation des cimetières israélites et musulmans.

²⁹ Dufour Alain, *Histoire de Genève*, Paris, 1997, p. 98.

³⁰ Il s'agit des deux cimetières israélites du canton, des cimetières entourant les édifices religieux, de certains cimetières communaux tel que celui de Thônex.

³¹ Radja Ivan, « Les tombes de la discorde », dans *Le Matin*, 26 mars 2006.

La sauvegarde des cimetières dans un but patriotique

La Société économique

Les prémices d'un souci de conservation des nécropoles et des petits cimetières du canton se dessinent pendant la période de l'occupation française (1798-1814). A cette époque nous entendons par conservation : le maintien et l'entretien des lieux d'inhumation. Il ne s'agit pas encore d'une conservation impliquant le maintien de monuments ou de cimetières dans une perspective patrimoniale.

Les biens communaux de l'ancienne République sont administrés et gérés par deux organismes indépendants du gouvernement français de l'époque et composés exclusivement de genevois. C'est ainsi que la plupart des cimetières protestants sont la propriété de *la Société économique* qui s'occupe, entre autre, des institutions du culte protestant.³²

Entre 1798 et 1833 la Société dresse un tableau concernant les cimetières de la campagne. A cela s'ajoute un rapport manuscrit qui mentionne la nécropole de Plainpalais.³³

Le tableau comprend dix-huit cimetières.³⁴ Ces derniers sont classés par ordre alphabétique. On s'attache à les situer, calculer leur contenance, établir un état des lieux et énumérer les interventions qui ont été ou sont à réaliser. Le but de la Société économique est de conserver ces lieux et de veiller à ce qu'ils soient dans un état acceptable. Par sa création, elle permet aux genevois protestants de rester propriétaires de leurs cimetières. Son action et son rôle dans les

³² Dufour Alain, *Histoire de Genève*, Paris, 1997, p. 98 et 105. La Société économique est dissoute par la Constitution de 1847, ses biens sont remis aux communes. Les biens de l'Hôpital général sont gérés par la Société de bienfaisance.

³³ Rapport sur plusieurs cimetières de communes [...] genevoises (AEG Tableaux, relevés, notes, concernant les cimetières de la campagne 1798-1833).

³⁴ Dix-neuf si l'on prend en compte la nécropole de Plainpalais. Il s'agit des cimetières de : Avully, Bourdigny, Cartigny, Céligny, Chancy, Chêne-Bougeries, Cologny, Dardagny, Genthod, Gy, Jussy, Malval, Peissy, Peney, Russin, le Petit-Saconnex, Satigny et Vandoeuvres.

événements politiques de l'époque font qu'elle peut être perçue comme l'un des premiers efforts associatifs visant au maintien des lieux d'inhumation. Il s'agit également d'un des premiers documents à caractère laïque se penchant sur les cimetières.

Ce document marque également un tournant dans la gestion et l'histoire des cimetières. En effet, sur ces dix-neuf cimetières, sept³⁵ sont encore en activité ou ont gardé au moins un monument attestant de leur ancienne fonction. Ce rapport est donc la première source laïque de nos cimetières actuels. Le caractère de ces cimetières s'est pourtant fortement modifié au fil des siècles. Certains ne conservent plus qu'un monument et ont perdu toute leur substance. C'est le cas de l'ancien cimetière de Gy (ill. 6) où seule la stèle du premier maire de la commune a été conservée à côté de l'entrée du temple.

A Chêne-Bougeries le cimetière s'est maintenu et agrandi. Encore en activité aujourd'hui, il a été modifié pour pouvoir répondre aux exigences nouvelles (ill. 11).

Les descriptions de situation de ce rapport attestent la tradition des inhumations autour des églises. Treize cimetières sont assortis d'une situation se référant à une église ou à une chapelle. On sait également que les anciens cimetières de Jussy et Gy entouraient le temple.³⁶

Les exigences à l'égard des lieux d'inhumation vont également faire l'objet d'un décret impérial annonçant la création de cimetières à l'écart des villages et des églises.³⁷

« [...] que les cimetières seront hors des lieux habités, et à la distance de 35 à 40 mètres au moins de leur enceinte, qu'ils seront clos de murs de 2 mètres au moins d'élévation, que chaque inhumation aura lieu dans une fosse séparée, et que chaque fosse aura un mètre et demi à deux mètres de profondeur, sur huit décimètres de largeur ; que les

³⁵ Il s'agit des cimetières d'Avully, de Chêne-Bougeries, de Malval, de l'ancien cimetière du temple de Satigny (et de Plainpalais pour la ville). Les anciens cimetières de Satigny et de Gy ont conservé un monument attestant leur ancienne fonction.

³⁶ Voir recensement du patrimoine funéraire, historique des cimetières de Gy et Jussy.

³⁷ Décret impérial du 23 prairial an 12 (12 juin 1804).

fosses seront distantes les unes des autres de 3 à 4 décimètres de largeur ; et que les terrains destinés à former les lieux de sépulture seront cinq fois plus étendus que l'espace nécessaire pour déposer le nombre présumé de morts qui peuvent y être enterrés chaque année. [...] le Préfet a ordonné aux maires de leur fournir des renseignements sur l'état actuel des cimetières de leurs communes respectives. Il est résulté de leurs réponses que plusieurs réunissant les conditions prescrites par le Décret impérial peuvent être conservés ; que d'autres ont besoin d'être agrandis ou clos ; que d'autres enfin doivent être abandonnés et qu'il doit être pourvu à l'établissement de nouveaux [...] ».³⁸

Ce décret impérial modifie l'organisation des cimetières durant tout le XIX^e siècle et le début du XX^e siècle. La majorité des cimetières du canton en activité aujourd'hui ont été aménagés à cette époque. A cela s'ajoute quelques cimetières médiévaux qui se sont modifiés au fil des siècles et trois cimetières postérieurs à 1960 (Plan-les-Ouates, le cimetière du Blanché au Grand-Sacconnex et le dernier en date à Bellevue).

L'un des changements fondamentaux est le pouvoir accordé sur cet espace aux autorités civiles. En faisant respecter l'application de ce décret elles influencent l'agencement et l'emplacement des cimetières. Les sépultures deviennent individuelles, les concessions sont définies tant dans l'espace que dans la durée. Toutes ces modifications nécessitent l'agrandissement ou le déplacement des cimetières. Ils sont alors édifiés en dehors des centres villageois. L'influence de la Révolution française sur les cimetières et le patrimoine funéraire ne se limite pas à la mise en place de règlements et à des soucis d'hygiène. Lors des destructions révolutionnaires qui touchent le pays des voix s'élèvent contre les déprédations que subit le patrimoine et contre la destruction des tombeaux des Rois de France dans l'abbaye de Saint-Denis. Lorsque Alexandre Lenoir³⁹ crée le Musée des monuments français au couvent des Petits Augustins en 1792 de nombreux monuments funéraires, considérés comme des éléments remarquables de la sculpture française, y sont transportés afin d'éviter qu'ils ne

³⁸ Rapport sur plusieurs cimetières de communes [...] genevoises (AEG Tableaux, relevés, notes, concernant les cimetières de la campagne 1798-1833).

³⁹ Cette œuvre est initiée par Alexandre Lenoir (1761-1839). Il sauve monuments et tombeaux qu'il rassemble au couvent des Petits Augustins. Ce lieu devait présenter un résumé de la sculpture française.

tombent aux mains des vandales.⁴⁰ Cette entreprise est la première mesure politique et laïque à l'égard du patrimoine funéraire et marque le début d'une prise de conscience dans ce domaine. En effet dans son décret du 27 juillet 1793 l'Etat français envisage la création d'un musée national qui s'inscrirait dans la lignée de l'œuvre initiée un an auparavant par Alexandre Lenoir.

L'initiative de déplacer des monuments funéraires pose cependant la question du sens de l'œuvre dans un contexte donné. Un monument funéraire déplacé dans un musée perd sa fonction première : signaler et commémorer la mémoire du défunt. Il devient un élément historique ou illustre un chef d'œuvre de la sculpture.

Aucun dépôt semblable n'est conçu dans la région genevoise et les monuments funéraires de moindre importance ne font pas l'objet de mesures de protection. La Société économique, comme en atteste le tableau qu'elle dresse pendant cette période, entreprend des travaux au niveau de l'enceinte des cimetières. Ces derniers relèvent plus de l'entretien que de la conservation. Il s'agit principalement de clôturer le cimetière, la fréquence d'une demande de financement à la Société économique afin de clore le cimetière découle probablement de la nouvelle police des cimetières. C'est notamment le cas pour Chêne-Bougeries : « Le maire écrit qu'il a reçu l'ordre du préfet de faire clore le cimetière ».⁴¹

Ce rapport met aussi en avant le transfert de propriété des cimetières. Certains d'entre eux sont vendus, échangés ou cédés à la commune qui devient alors responsable de leur entretien. Ce procédé implique un transfert avant l'heure à une gestion laïque des cimetières.

⁴⁰ Ce terme aurait été employé pour la première fois par l'abbé Grégoire (1750-1831) dans son décret du 31 août 1794 dénonçant les déprédations volontaires du patrimoine français lors des événements révolutionnaires. Du 31 août au 14 décembre 1794 il publie trois rapports « sur les destructions opérées par le vandalisme et les moyens de les réprimer ».

⁴¹ Rapport sur plusieurs cimetières de communes [...] genevoises (AEG Tableaux, relevés, notes, concernant les cimetières de la campagne 1798-1833).

Le souci de la Société économique concerne le cimetière en tant qu'espace et ne s'attache guère aux monuments. La première intervention sur un monument date de 1854 et est entreprise par la Classe des Beaux-Arts qui fait restaurer le monument du peintre Jean-Pierre Saint-Ours dans le cimetière de Chêne-Bougeries.⁴² Cette initiative annonce l'intérêt naissant que suscitent les cimetières. Les guides touristiques de l'époque commencent à inclure des références aux tombes des grands hommes. Le cimetière va alors devenir un centre d'intérêt historique lorsqu'un certain nombre de personnages illustres y sont inhumés. C'est dans ce contexte que la nécropole de Plainpalais, dit cimetière des Rois, va se transformer durant la première moitié du XX^e siècle en panthéon genevois.

Le cimetière comme lieu de visite

Le cas du cimetière des Rois

Au milieu du XIX^e siècle l'architecte et historien genevois Jean-Daniel Blavignac (1817-1876)⁴³ s'intéresse à l'histoire de certains cimetières du canton. Ses campagnes de fouilles l'amènent sur les vestiges d'anciens cimetières comme à Satigny en 1845, et à Corsier en 1847. A la même époque il commence à s'intéresser au cimetière des Rois. En 1849⁴⁴, il retrace l'historique du cimetière et évoque les anciens bâtiments disparus, ainsi que l'évolution des cérémonies

⁴² Inscription sur le monument « [...] restauré par la classe des beaux-arts en 1854 [...] ». La Classe des Beaux-Arts est créée en 1822. Il s'agit de l'une des trois sections de la Société des Arts (fondée en 1776). Cette association privée genevoise est la plus ancienne société genevoise à but culturel. (www.athenee.ch, texte de Jean-Daniel Candaux).

⁴³ Sur la carrière de Jean-Daniel Blavignac voir sous la direction de Leïla El-Wakil, 1990.

⁴⁴ Notice publiée en 1849 dans *Mémoires et documents de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève*, pp. 171-179.

accompagnant les enterrements et les règles qu'imposaient les ordonnances somptuaires. Mais il ne donne aucune description du cimetière à cette date et ne mentionne aucune tombe en particulier. Dans son histoire de Carouge⁴⁵, il consacre deux pages à la communauté israélite et aborde également l'historique du cimetière de la rue de la Fontennette créée en 1780 et toujours en activité. Ce champ de repos voit le jour grâce à la tolérance du Roi qui leur accorde ce privilège. Là encore les faits se limitent à un historique.⁴⁶ Le même constat s'applique à la brochure publiée par Du Bois Melly en 1888. Il est essentiellement question de l'évolution des cérémonies funéraires. Cependant l'auteur se penche sur l'état des cimetières et des monuments. Il se pose la question suivante :

« Le soin pieux d'entretenir les tombes de ceux qui, semble-t-il, ont emporté une partie de nous-mêmes, ce soin qui honore tant les chrétiens aujourd'hui et qui contraint au respect même les esprits les plus incrédules, existait-il pour nos ancêtres du siècle passé ? ».⁴⁷

Cette interrogation découle de l'étude des comptes-rendus de visites paroissiales ainsi que des tableaux de la Société économique attestant de l'état déplorable de ces lieux.

En un siècle, l'approche et la perception du cimetière des Rois change radicalement ; le cimetière sort de l'oubli. Le premier pas vers la création d'un panthéon date de 1883 lorsque les inhumations y deviennent plus restrictives. En 1945 il est décidé de transformer la nécropole en parc.⁴⁸ Cette décision n'est rendue possible que par la création des grands cimetières de Châtelaine en 1854 et Saint-Georges en 1883 qui permettent de limiter les inhumations dans celui de Plainpalais. Dans leur brochure de 1959 sur le cimetière de Plainpalais Louis Blondel et Bernard Gagnebin donnent le ton.

⁴⁵ Cette publication est restée à l'état de manuscrit et n'a fait l'objet d'une publication qu'en 1985 lorsque Adrien Pétrier en a retranscrit l'intégralité. Le premier manuscrit doit dater des années 1860.

⁴⁶ Notons que la nécropole des Rois et le cimetière israélite de Carouge sont les deux champs de repos les plus documentés du canton.

⁴⁷ Du Bois Melly, p. 22.

⁴⁸ Notice descriptive du fonds d'archives « cimetières » de la Ville de Genève, p. 2.

«Le prolongement de la rue des Rois, la démolition de murs élevés, et la construction par la ville d'une chapelle avec chambres mortuaires ont tout récemment attiré l'attention sur ce vaste enclos ombragé d'arbres séculaires. Bien rares étaient les visiteurs qui pénétraient dans son enceinte ».⁴⁹

Les auteurs mettent en avant le caractère historique de cette nécropole de par les personnalités illustres qui y reposent. Il retrace l'histoire du cimetière. Leur intérêt pour l'état de conservation des monuments se remarque par le paragraphe qu'ils consacrent à « l'entretien des tombes dans les cimetières de notre pays ».⁵⁰ Ils mentionnent les visites épiscopales du Moyen Age attestant déjà d'un certain laisser-aller dans l'entretien des champs de repos. Ainsi des vaches y pâturaient jusqu'en 1820 et des jardins maraîchers se développent sur les anciennes concessions. La présence d'animaux dans l'enceinte des cimetières est un fait récurrent qui ponctue les visites épiscopales et qui concerne l'ensemble des cimetières de la République.

Ils constatent avec fatalité la disparition des monuments, ainsi que les modifications que viennent de subir cet espace.⁵¹ Les platanes séculaires qui caractérisaient la végétation de ce lieu ont disparu, la construction des chambres et de la chapelle funéraire ont entraîné la disparition des murs d'enceinte sur un côté. La nécropole est devenue un véritable parc. Les auteurs souhaitent qu'elle garde « pour les générations à venir cette destination de parc du souvenir, de Panthéon des personnalités de notre pays qui, par leur vie et leur activité, ont contribué au rayonnement de Genève ».⁵² Cette remarque est une référence directe au nouveau règlement d'exécution de la loi sur les cimetières entrée en vigueur le 11 juillet 1956 et qui stipule au chapitre I article 7 alinéa 4.

« Lorsqu'une concession du cimetière de Plainpalais arrive à l'échéance de 99 ans et que les circonstances le justifient, le Conseil d'Etat peut, d'accord avec le Conseil administratif de la Ville de Genève, décider le maintien d'une tombe pour une durée déterminée, sous réserve de prorogation. Cette décision ne donne pas lieu à la perception d'un émolument. »

⁴⁹ Blondel p. 1.

⁵⁰ Blondel p. 5.

⁵¹ La première mention de la pose d'une pierre tombale remonte au 24 mars 1779, il s'agit d'une demande faite pour un seigneur anglais, Thomas Sales. Les inscriptions sur les monuments funéraires ne sont autorisées de manière générale qu'en 1805

⁵² Blondel p. 9.

Les auteurs joignent à leur historique un répertoire des personnalités les plus importantes inhumées dans cette nécropole.

Entre la notice de Blavignac et la brochure de Blondel le panthéon genevois s'est créé. Le cimetière de Plainpalais est devenu un cimetière-parc à vocation historique. Les guides touristiques visant un large public mentionnent timidement le cimetière de Plainpalais comme lieu de visite dans les années 1930 « Dans l'ancien cimetière [...] sont les tombeaux de nombreuses célébrités genevoises, notamment Calvin ».⁵³ Cette mention est identique pour les guides bleus illustrés des années 1950. Doumergue dans son *Guide historique et pittoresque de l'étranger à Genève* paru en 1926 consacre un chapitre au quartier de Plainpalais. Il compare l'état d'autrefois et d'aujourd'hui et résume brièvement l'histoire du cimetière et son maintien au fil des siècles. A l'instar des guides bleus illustrés il mentionne la tombe de Jean Calvin. Mais il ne se limite pas à cet exemple et mentionne également la tombe du chimiste et physicien anglais Humphry Davy (1778-1829). Le cimetière n'est pas mentionné de manière anecdotique, il implique une visite des lieux. Si seul le cimetière de Plainpalais est mentionné comme à visiter, l'auteur souligne l'existence des nécropoles de Saint-Georges et de Châtelaine. Voici l'image qu'il donne du cimetière des Rois.

« C'est là que l'on vient chercher la tombe de Calvin, mais vainement. Il existe -dans la partie la plus vieille du cimetière- une toute petite pierre presque carrée, à peine visible, avec deux lettres :J.C, moins visibles encore. Pour la découvrir, il faut l'aide du concierge [...]. On remarque la tombe de Humphry Davy, le célèbre physicien, de Gaussen, etc. [...] Genève à encore deux autres cimetières : l'un à St-Georges, l'autre à Châtelaine ».⁵⁴

La récente publication de Patrice Rossel⁵⁵ ainsi que la création d'un site internet en 2005 consacré à cette nécropole et permettant une visite virtuelle, attestent de

⁵³ Les guides bleus illustrés, *Genève et ses environs* publié par Hachette en 1950 (p.20) et 1957 (p.26) et *Genève Divonne-les-Bains* en 1932 (p. 23).

⁵⁴ Doumergue p. 81. La présence du « etc » indique bien que le cimetière offre d'autres tombes d'intérêt.

⁵⁵ *Une visite du cimetière de Plainpalais*, Pully, 1994.

son statut de panthéon genevois ainsi que de l'essor de l'intérêt du cimetière comme lieu historique chez un large public.

Si le cimetière devient un lieu de visite historique sa conception et son aménagement font également l'objet d'étude au début du XX^e siècle. Le débat s'oriente autour de deux conceptions. Le champ de repos doit-il ressembler aux monumentales nécropoles d'Italie et devenir des musées de la sculpture en plein air ou au contraire s'apparenter à des jardins à l'anglaise selon les modèles anglo-saxons ?

Face à l'émergence de la production industrielle, quel type de décoration peut-on admettre sur les monuments ? Pacotille et ferblanterie fleurissant dans les villes ont-elles leur place dans ces lieux de recueillement ?

C'est sur ces questions liées à l'esthétique urbaine que la Commission d'art public genevoise va réfléchir durant la première décennie du XX^e siècle. Le comité se compose, en août 1902, de vingt membres. La majorité est composée d'architectes, Gustave Brocher (1885-1918), Lawrence Harvey (1845-1920), Charles Boissonnas (1832-1912), Alfred Chabloz (1866-1952), Antoine Leclerc (1874-1963), Henri Juvet (1854-1905). Charles Boissonnas est à la fois architecte et politicien. Les politiciens représentent également un nombre important des membres du comité ; on y trouve Ernest Naef (1858-1938), Louis Roux (1847-1930) président de la Commission, Alphonse Patru (1847-1930), Burkhard Reber (1848-1926), Camille Ferrier (1831-1906). A ces deux groupes s'ajoutent quelques artistes tels que le graveur-ciseleur Georges Hantz (1846-1920), le peintre Edmond Reuter (1845-1917) et le photographe Frédéric Boissonnas (1858-1946). On trouve encore quelques membres d'horizons divers, le publiciste Guillaume Fatio (1865-1950), l'archéologue John Mayor (1863-1929), le botaniste Henri Correvon (1854-1939), le journaliste Georges Brooke-Poulain, Robert Harvey (1841-1911) et Godfried Mallet (1871-1933).⁵⁶

⁵⁶ Benziger note 18.

A ces débuts, la Commission d'art public est donc essentiellement composée d'architectes et d'hommes politiques qui représentent la moitié des membres du comité.

En 1909⁵⁷ le comité compte vingt-trois membres mais il n'y a que quatre architectes, Léon Bovy (1863-1950), Camille Martin (1877-1928), Léon Fulpius (1840-1927) et André Chabloz.⁵⁸ Le seul député est Edouard Berlie, Ernest Naef est conseiller municipal. Le nombre des artistes passe de trois à six. A cela s'ajoute un ferronnier Louis Wanner et un ingénieur George Autran.

La personnalité de Camille Martin va progressivement modifier les buts de la Société d'art public. La politique d'embellissement va être remplacée par les enjeux historiques, archéologiques et patriotiques. La présence d'anciens membres du comité de la Commission d'art public tels que Louis Roux et Guillaume Fatio n'empêchera pas ce changement d'orientation. Les archéologues vont également faire leur entrée dans le comité avec la figure marquante de Louis Blondel dans les années 1920.

⁵⁷ Rapport de la Société d'art public de 1909.

⁵⁸ Ce dernier faisait déjà partie du comité en 1902.

Le cimetière et l'esthétique urbaine

Le rôle de la Commission d'art public

Parallèlement à la mise sur pied du panthéon genevois, les cimetières de l'ensemble du canton de Genève vont faire l'objet d'une lutte « contre l'enlaidissement ». Cette lutte est menée dès 1902 par la Commission d'art public créée en août 1901 et ayant pour but d'embellir la cité et d'en conserver son caractère pittoresque. Elle lance des concours de façade et prononce des critiques à l'égard du mobilier urbain, c'est dans ce cadre que la lutte contre l'enlaidissement des cimetières trouve sa pleine justification.⁵⁹ En 1910 la Société d'art public prend le relais.⁶⁰

La polémique part du rapport de la Commission d'art public de 1902 qui souligne « le mauvais goût qui préside aux décorations tombales » de la nécropole Saint-Georges. Les critiques sont similaires à celles évoquées dans le domaine architectural, l'accumulation et les matériaux bon marché sont mis sur le banc des accusés « c'est un fouillis de ferblanterie vernie ».⁶¹ Ce souci correspond aux objectifs énoncés par la Commission dans son bulletin de la même année : améliorer l'esthétique du mobilier urbain et éliminer les innovations industrielles sur les monuments anciens, préserver l'intrusion de la modernité dans les lieux historiques de la Ville. Le monument funéraire de William Geisendorf I érigé vers 1890 au cimetière de Lancy illustre la typologie des monuments des cimetières genevois au début du XX^e siècle (ill. 18).

La Commission tend aussi à rendre la cité attractive pour les touristes. En faisant des cimetières de grands parcs elle les élève au rang de curiosité touristique.⁶²

⁵⁹ Benziger p 26.

⁶⁰ Créée en 1907, la Société se concentre sur les monuments historiques et délaisse quelque peu l'esthétique urbaine.

⁶¹ Ce constat contraste avec l'ancienne partie du cimetière où la végétation domine encore.

⁶² Il suffit de reprendre l'exemple du guide pittoresque publié par Doumergue en 1926 pour se rendre compte de cette réalité.

L'année suivante, la problématique est reprise ; les articles de « pacotille luisante » restent les premiers visés. Mais l'on voit apparaître en filigrane le problème économique que pourrait susciter cette polémique.

« Il y a peut-être quelque témérité, de notre part, de critiquer les produits d'une industrie nationale, comme celle des fournitures mortuaires ».

A cela s'ajoute la prise de mesures d'action. La Commission engage le Conseil administratif ainsi que les responsables du cimetière à réformer les usages. Elle incite également les marbriers à trouver des solutions qui puissent rivaliser avec les porte-couronnes. Elle songe même à lancer un concours à cet effet. Cet appel aux autorités semble porter ses fruits. Dans le rapport de 1904 la situation est résumée de la manière suivante :

« Le cri d'alarme que nous avons poussé a déjà, en partie du moins, été entendu par la Municipalité et nous avons été heureux de constater l'interdiction des toitures de fer blanc décrétée vers la fin de 1903 par le Conseil administratif. »

La Commission affirme sa volonté d'aller plus loin et de continuer cette campagne. Elle prône le « retour à la simple pierre tombale et à la décoration florale et arborifère ». L'action dépasse la nécropole Saint-Georges et concerne l'ensemble des cimetières du canton. Dans cette perspective, un courrier est envoyé aux communes. Aucun de ces formulaires n'est conservé dans les archives de la Société d'art public, mais nous pouvons en imaginer le contenu en nous référant à un courrier du 16 octobre 1905 envoyé par le président de la Commission d'art public de l'époque, Louis Roux, à la commune de Pregny-Chambésy.⁶³ Ce courrier révèle l'étendue du débat.

" Une très vive polémique de presse a attiré l'attention du public sur cette question et deux communes du canton, Petit-Saconnex et Chêne-

⁶³ Louis Roux (1847-1930), négociant et député au Grand-Conseil de 1906 à 1923 et président de la Commission d'art public de 1902 à 1907 (Benziger p. 76).

Bougeries, ont pris l'heureuse initiative de proscrire de leurs cimetières toute cette décoration de pacotille.

Cette mesure de préservation, qui atteint l'industrie des couronnes mortuaires, a engagé tous les fabricants de cet article à demander au Conseil d'Etat d'annuler l'arrêté pris par le Conseil municipal du Petit-Saconnex. Le Conseil d'Etat après avoir délibéré, n'est pas entré en matière, estimant que les communes sont libres de réglementer la police de leurs cimetières sans que l'Etat puisse s'y opposer ».⁶⁴

La même année, le paysagiste et botaniste Henry Correvon (1854-1939) publie pour la Commission d'art public, dont il est l'un des membres fondateurs, *Nos cimetières*, brochure de dix-neuf pages, reprenant l'ensemble du débat. Il part également du constat de l'état de la nécropole Saint-Georges. La première remarque concerne l'espace entre les tombes et l'aspect minéral et métallique qu'a pris le cimetière (ill. 14 et 17).

« Eux, qui ont soigné les tombes de leurs morts, qui les ont ornées de verdure et de fleurs, qui ont été se recueillir sous les cyprès et les ifs de nos cimetières d'autrefois, ils sont là, couchés sous une couverture de zinc et de fer-blanc. »

Cet homme proche de la nature insiste sur la disparition de la végétation au sein du cimetière.⁶⁵

« Les saules et les cyprès nous invitaient à pleurer et à espérer ; le fer-blanc nous crie que quand on est fini tout est fini ».

Cette défense du caractère végétal qui doit prédominer dans les cimetières se retrouve également dans l'esthétique des villes défendue à cette époque par la Commission.⁶⁶ La lutte contre l'enlaidissement des cimetières représente un microcosme de l'esthétique urbaine prônée par la Commission.

Henry Correvon est inhumé en 1939 au cimetière de Chêne-Bourg. Sa tombe illustre sa pensée et influence l'art funéraire de cette époque (ill. 15). Elle est située dans un angle le long du mur supérieur du cimetière qui longe l'avenue du Vieux-Bourg. Elle est agencée comme une rocaille. Des rochers avec inscriptions font office de stèle. Les rochers sont entourés d'une végétation rampante à

⁶⁴ Courrier de la Commission d'art public au maire de la commune de Pergny-Cahmbésy du 16 octobre 1905 (archives de la Commune).

⁶⁵ Henry Correvon est le cofondateur de la ligue pour la protection des plantes alpines.

⁶⁶ En 1906 Guillaume Fatio, également membre fondateur et président de la Société d'art public, publie une brochure intitulée *Plantes et esthétique des villes*.

laquelle s'ajoute un arbre. Cette concession illustre bien la notion de tombe que défendait Henry Correvon : « la nature transforme les corps des défunts en verdure ».

Cette opposition entre le cimetière-parc (ill. 16) et le cimetière envahi par la pacotille a également été reprise dans la presse locale en 1904.⁶⁷ On oppose les beautés naturelles de la nécropole de Plainpalais à la pacotille et au plan quadrillé de Saint-Georges. Les règlements des cimetières et l'interdiction des plantations sont mis en cause.

Si la campagne de la Commission d'art public est soutenue par la presse conservatrice que représente le *Journal de Genève* et la *Tribune de Genève* les journaux de gauche, tel que *Le Peuple*, dénoncent l'importance accordée au cimetière alors que le peuple est délaissé. A cela s'ajoute des arguments d'ordre économique ; les fleurs artificielles sont moins coûteuses.⁶⁸

Le cimetière-parc comme modèle

Après avoir fait une critique du cimetière genevois au début du XX^e siècle, Henry Correvon se propose d'analyser « les cimetières d'autrefois ». Il met en avant les vertus du cimetière jardin (ill. 16). Les tombes étaient aménagées dans un espace recouvert de gazon et elles étaient elles-mêmes fleuries, la pierre était discrète. Les arbres dominaient le champ de repos. L'aspect bucolique du cimetière-jardin est évoqué par le biais d'exemples se trouvant dans d'autres régions voisines.⁶⁹

À cela s'ajoute un chapitre consacré à « ce qui se fait ailleurs ». Le modèle américain est analysé. Il s'agit de parc public. Il intéresse d'autant plus l'auteur

⁶⁷ *Journal de Genève* du 12 mars 1904, *Tribune de Genève* du 29 avril 1904.

⁶⁸ Benziger p. 55.

⁶⁹ Notamment en Suisse romande (campagne vaudoise, les alpes valaisannes) et en Savoie (cimetière d'Albi).

que, dans ce pays, la crémation est déjà fortement répandue. Rappelons que la crémation n'est autorisée que depuis 1902 à Genève, c'est-à-dire trois ans avant la parution de cette brochure.

Il s'appuie sur les revues américaines⁷⁰ et sur l'ouvrage de William Robinson⁷¹ qui envisage la création de jardins nationaux sans l'intervention des géomètres et des ingénieurs. Cette idée du cimetière-parc est également présente en Angleterre. Cette tendance semble aussi se développer en Allemagne à la même époque. L'auteur souligne même la transformation d'anciens cimetières en parcs, formule originale également adoptée à Genève pour le cimetière des Rois en 1945.

« Les anciens champs de sépulture transformés en parcs publics et conservant les tombeaux et les monuments funéraires de plusieurs siècles et de nombreuses générations. [...] Les nécropoles sont [...] utilisées comme parcs à promenades ».

Cette transformation du cimetière en parc public est étroitement liée au développement des surfaces vertes au sein des villes. On crée des promenades et des parcs à l'emplacement des anciennes fortifications et l'on cherche à aérer le tissu urbain.

Il oppose cette pratique du cimetière-jardin des pays germaniques et anglo-saxons aux cimetières italiens où le monument accapare tout l'espace.

Il conclut par une suggestion sur ce que doit être un cimetière. Il prône, sous l'influence des auteurs anglo-saxons, une décoration végétale et florale de la concession, la suppression de la « fantaisie », et le maintien d'une bordure irrégulière mais gracieuse.⁷² Il donne des indications précises quant à l'agencement végétal « Au centre mettez surtout des plantes vertes avec des fleurs modestes [...] tenez-vous-en aux espèces basses [...] plutôt qu'à des végétaux à grand effet et à trop de brillants coloris ».

⁷⁰ Telle que *Parks and Cemeteries*.

⁷¹ *God's acre beautiful*, Londres 1883.

⁷² On retrouve là le même débat qu'en urbanisme entre ligne droite et ligne courbe pour les rues.

Concernant l'agencement des plans des cimetières, il déplore « cette division en petits rectangles séparés par des sentiers gravelés », constat qui est toujours d'actualité.

Les conséquences de l'action de la CAP⁷³

Il semble que la parution de cette brochure et le courrier de la Commission d'art public envoyé aux communes en 1905 incitent certaines municipalités à modifier les règlements de leurs cimetières. Le nombre de porte-couronnes et de verroterie aurait diminué à Saint-Georges. Ces résultats encouragent la Commission d'art public à poursuivre cette campagne. Elle propose notamment « un projet de pierre tombale, en simili-molasse moulée, d'un prix très accessible et qui pourrait remplacer avantageusement les édicules de ferblanterie ».⁷⁴ Cette nouvelle typologie sera « à la portée de toutes les bourses » son « effet, avec un entourage de verdure ou de fleurs, sera analogue à celui de monuments en pierre naturelle ».⁷⁵

A partir de 1906 la Commission d'art public crée une rubrique « cimetières » dans son rapport annuel. Cette section est censée revenir périodiquement pour rendre compte de l'évolution de ce dossier « car le mal sera long à extirper ».⁷⁶ L'initiative lancée cinq ans auparavant semble avoir convaincu certaines communes, treize d'entre elles se sont jointes à cette action en édictant des

⁷³ CAP soit l'abréviation de Commission d'art public.

⁷⁴ Rapport de 1905 p. 7.

⁷⁵ L'absence d'archives sur ce dossier à la Société d'art public ne nous permet malheureusement pas d'avoir une image de ces monuments. Ce souci de l'aspect des tombes se retrouve en 1938 à Chêne-Bougeries. Le règlement de cette année pour le cimetière de la commune interdit la pierre artificielle qui se dégrade trop vite et est « d'un goût douteux ». (Archives de la commune de Chêne-Bougeries).

⁷⁶ On remarque cependant que de 1902 à 1906 cette section est présente dans chaque rapport alors qu'à partir de 1907 le sujet disparaît des rapports. Il en sera encore question dans le rapport de 1910 puis la section est supprimée. A partir des années 1920 la Société d'art public s'intéresse à un autre volet en marge du patrimoine funéraire : les monuments commémoratifs soit les monuments aux soldats morts pour la patrie, monuments aux français de Genève et aux volontaires suisses morts pour la France, monuments commémoratifs en souvenir des internés français...

règlements interdisant les porte-couronnes. L'exemple a été donné par la commune du Petit-Saconnex en 1905 qui édicte un nouveau règlement instaurant un délai de cinq ans pour « l'enlèvement de toute cette ferblanterie de mauvais goût ».⁷⁷ La Commission d'art public prend ce règlement comme exemple et le cite dans son courrier aux communes afin qu'il puisse servir d'exemple à ces dernières.

Cet enthousiasme est nuancé par la lenteur du processus au cimetière Saint-Georges où aucune mesure concrète n'a été prise pour lutter contre « l'enlaidissement ».

La Commission répond également à l'enjeu économique que ce débat soulève dès 1903.

« Quand à l'industrie nationale des couronnes, il est bon de constater qu'elle emploie beaucoup moins d'ouvrières que, dans un but intéressé, on avait bien voulu le dire... Ce n'est pas avec raison que l'on peut prétendre à une industrie nationale et il est probable qu'une bonne partie de ces articles est importée de France ».⁷⁸

Entre 1907 et 1909, le dossier ne fait plus l'objet d'une rubrique dans les rapports annuels. Cependant, les actions de la Société d'art public⁷⁹ semblent porter leurs fruits. En 1910 le rapport annuel comprend à nouveau une section consacrée aux cimetières. Un bilan positif de cette lutte est mis en avant. Pour arriver à ce résultat, la Société a bénéficié de l'appui des autorités de la ville.

« Notre association a fait de grands efforts pour arriver à supprimer dans nos cimetières les ornements en ferblanterie et en verroterie qui enlevaient à ces champs du repos le caractère de dignité et de paix qu'ils doivent conserver; après une lutte qui a duré des années, nous avons eu la satisfaction de voir la plupart des municipalités du canton, interdire, les unes après les autres, ces ornements de mauvais goût ; la ville elle-même a suivi le mouvement ; sur l'initiative de M. le Conseiller Chauvet, le Conseil Administratif a permis à son tour un arrêté de prohibition.

⁷⁷ Voir annexe 1, article 24 (décoration des tombes) du règlement de la nécropole du Petit-Saconnex en 1905.

⁷⁸ Rapport de 1906 p. 9.

⁷⁹ En 1907 la Commission d'art public devient la Société d'art public.

Ce résultat encourageant a été obtenu, grâce à la persévérance de Mr. Louis Roux, notre ancien président et vice-président actuel, qui n'a marchandé ni son temps ni sa peine pour arriver à rendre à nos cimetières une tenue plus décente ; nous lui en réitérons ici nos bien sincères remerciements. »

C'est en ces termes que le dossier est clos. Seules quelques anciennes photographies du début du XX^e siècle nous permettent de visualiser l'étendue du fer blanc dans les cimetières genevois. Le centre d'iconographie genevoise conserve une petite dizaine de ces clichés.⁸⁰

Pendant dix ans, l'initiative lancée par la Commission d'art public va se poursuivre. Elle a pour objectif premier une mise en valeur de l'espace compris entre les murs du cimetière. Cette lutte contre l'enlaidissement s'inscrit dans le débat plus large de l'esthétique au début du XX^e siècle. L'essor du monde industriel favorise l'apparition de ce qui est qualifié de « laid » ou de « bon marché ». La critique à l'égard de la pacotille et de la ferblanterie se retrouve aussi dans l'architecture.

Le début du XX^e siècle voit également la naissance de mouvements luttant pour la défense de la beauté. C'est dans ce contexte, plus que dans un véritable but de protection, que prend place l'action de la Commission d'art public. En 1907, la Commission devient la Société d'art public et est rattachée au Heimatschutz dont elle devient la section genevoise. Les objectifs s'orientent alors vers la conservation et la sauvegarde du patrimoine ; les aspects esthétiques ne sont plus prépondérants. Ce changement d'orientation peut expliquer la disparition de la rubrique cimetière dans les rapports annuels.

En un siècle, de la Société économique à la Commission d'art public, l'enjeu dans le domaine des cimetières s'est déplacé de l'enceinte et de la localisation des lieux d'inhumation à leur aspect interne : Quel type de cimetière ? Quel plan ? Quelle végétation et quels monuments ?

⁸⁰ Les images les plus parlantes restent cependant celles reproduites dans la brochure d'Henry Correvon en 1905.

L'intervention de ces deux institutions dans l'agencement et la gestion des cimetières, ainsi que le rôle croissant que les hommes politiques et les règlements vont jouer dans ce milieu marquent de manière emblématique l'entrée des champs de repos dans le domaine institutionnel. Le cimetière devient un objet réglementé par un code d'usage et il est l'enjeu d'une réflexion esthétique. Si l'espace du champ de repos fait l'objet de l'attention des sociétés et des administrations, les tombes, elles, ne retiennent pas l'attention. On s'en soucie dans une perspective visant essentiellement l'esthétique globale de cet espace. Ni la Société économique ni la Commission d'art public ne semblent se préoccuper des monuments. On crée des concessions individuelles aux dimensions réglementées, on se soucie de l'effet d'ensemble, mais on ne s'intéresse pas à la tombe ou au monument en tant qu'œuvre à part entière. A cet égard, l'initiative de la Classe des Beaux-arts de 1854 à l'égard du monument Saint-Ours dans le cimetière de Chêne-Bougeries est exceptionnelle pour l'époque. Si l'intérêt historique pour les tombes des grands hommes est déjà présent, la notion de conservation et de déplacement des monuments contemporains dans un but de sauvegarde ne fait son apparition que dans les dernières décennies du XX^e siècle lorsque la conscience du patrimoine se sera fortement développée, et ceci aussi bien pour les œuvres majeures que mineures.

La prise de conscience des années 1990

Le tournant du XX^e siècle voit un intérêt croissant pour les cimetières. Cet engouement s'inscrit dans le contexte plus large de la recherche de ses ancêtres et de la découverte d'un patrimoine jusqu'alors peu connu, à l'exception des grandes nécropoles.

A Genève on trouve quelques éléments précurseurs de cette conscience du patrimoine funéraire. Elle se caractérise par des initiatives collectives qui visent à la conservation d'un monument ou d'un cimetière. La première référence, que nous avons déjà mentionnée, est la tombe du peintre genevois Jean-Pierre Saint-Ours (1752-1809) conservée dans le cimetière de Chêne-Bougeries (ill. 19). La Classe des Beaux-Arts restaure ce monument à deux reprises, en 1854 et en 1969. Il faut également souligner que le monument a été déplacé de son emplacement d'origine en 1920 et que la commune lui accorde une concession immuable. En 1928, le monument de l'historien et économiste Jean-Charles Léonard Simonde de Sismondi (1773-1842) est également transféré sur une concession voisine de celle de Jean-Pierre Saint-Ours. Le monument de Sismondi est restauré en 1969 et en 2000. L'histoire de ces deux monuments atteste d'une volonté conservatrice émanant à la fois d'associations qui entretiennent le monument et d'une volonté politique d'ordre communal accordant à ces deux personnages de renommée une concession *ad eternam*.

Dans le cimetière de Chêne-Bougeries, l'ensemble du carré Mbis jouit de ce privilège et on y retrouve les stèles et tombes de personnages célèbres tels que le peintre et historien Jean-Jacques Dériaz (1814-1890), le chimiste Ami Girard (1830-1898), le musicien et compositeur Louis Piantoni (1885-1958). La dimension de ces monuments ainsi que leur qualité artistique en font essentiellement des œuvres d'un intérêt historique. Le relief en bronze du géographe Paul Chaix (1808-1901) a été réalisé par le célèbre médailleur genevois Hugues Bovy (1841-1903) et à ce titre représente un double intérêt

historique et artistique (ill. 20). Nous aurons l'occasion de revenir sur la personnalité d'Hugues Bovy car on trouve un nombre important de reliefs de sa main dans les cimetières du canton.

La création de quartiers regroupant des personnages illustres se retrouvent, sous des formes différentes, dans diverses communes du canton. Cette dimension patrimoniale est souvent abordée lorsque le cimetière doit faire l'objet de travaux, d'un nouvel aménagement ou d'un agrandissement. Ces prises de mesures sont plus nombreuses depuis les années 1980. Le dernier exemple en date est le cimetière de Meinier qui fait l'objet d'une étude de réaménagement depuis 2004. Lors des conversations avec Madame Charvoz⁸¹ et Monsieur Pernet⁸², l'éventualité de conserver un certain nombre de monuments pour leur valeur artistique ou historique a été évoquée et a soulevé un vif intérêt.⁸³

La conservation des cimetières

Le cas du Grand-Saconnex

Une des premières initiatives ayant abouti à la conservation d'un cimetière dans le canton de Genève concerne le cimetière de la voie de Moëns au Grand-Saconnex. Ce cimetière est inauguré en 1896. Avec l'essor démographique de la seconde moitié du XX^e siècle la question d'un agrandissement se pose. La commune choisit de créer un nouveau cimetière (cimetière du Blanché) en 1976. A partir de cette date, le Conseil administratif de la commune décide d'interdire les inhumations dans le cimetière de la voie de Moëns. Sachant que les concessions se renouvellent par tranches de vingt ans et que les dernières

⁸¹ Maire de Meinier.

⁸² Architecte paysagiste du bureau Gilbert Henchoz.

⁸³ La discussion remonte au printemps 2005. A l'heure actuelle nous ne savons pas si cette option a été maintenue et si les monuments font l'objet d'un statut particulier. Les travaux n'ont toujours pas débuté (10 février 2006).

concessions de nonante-neuf ans arrivent à échéance en 2043, le champ de repos pourrait être entièrement désaffecté à cette date.

Se rendant compte de l'éventuelle disparition de leur cimetière, les saconnésiens se mobilisent pour sa sauvegarde dès 1986. Une pétition pour son maintien est déposée en 1987, le sujet mobilise la presse locale qui relate l'affaire.⁸⁴ Cette implication des habitants de la commune force le Conseil administratif à se pencher sur le statut de ce cimetière. Selon l'acte de donation de 1895, ce terrain ne peut être destiné qu'à l'affectation d'un cimetière. En vertu de cette clause, le Conseil administratif décide de maintenir le champ de repos.⁸⁵

Ce cimetière est un riche lieu du patrimoine historique genevois. A la fin du XIX^e et au début du XX^e siècles, le caractère rural du Grand-Saconnex en fait une campagne du patriciat genevois. Ainsi trouve-t-on de nombreuses tombes des familles Sarasin et Pictet. Les Sarasin sont présents au Grand-Saconnex depuis le XVI^e siècle, à cette époque Noble Jean-Sarasin crée le domaine familial ; les Pictet, eux, rachètent en 1912 la maison Dunant. A côté de ces membres du patriciat genevois se trouvent les noms de grandes familles paysannes de la région à l'instar des Tissot et des Serex. De par sa composition sociale, ce champ de repos est représentatif du cimetière de campagne du début du XX^e siècle.

Un autre intérêt de ce champ de repos réside dans la documentation conservée au sujet de sa création. Les acteurs principaux de cet aménagement sont mentionnés. Il s'agit de l'architecte Sautter qui dirige les travaux, du maître maçon Richard, du serrurier Gairlle et de l'horticulteur Wolf.⁸⁶ Ce dernier intervenant est particulièrement révélateur du souci que certaines communes accordent à l'agencement végétal de leur cimetière. John Wolf (1864-1930) joue un rôle important dans l'aménagement de ce cimetière. Habitant de la commune,

⁸⁴ Voir *Le courrier* du 23 avril 1987 et *Genève Home information* du 4 juin 1987.

⁸⁵ RPF fiche historique du cimetière de la Voie de Moëns, Grand-Saconnex.

⁸⁶ Archives de la commune du Grand-Saconnex, cimetière de la voie de Moëns et ancien et Dumont p. 323. Nous n'avons pas retrouvé le nom du serrurier dans l'annuaire genevois de 1896, date d'inauguration.

il est professeur à l'Ecole d'horticulture de Châtelaine. La commune lui confie les travaux de drainage et l'aménagement végétal du cimetière de la voie de Moëns. Entre 1916 et 1930 il est maire de la commune.⁸⁷ Les archives des différents cimetières du canton ne permettent pas de tirer un constat général quant à la présence de paysagistes ou d'horticulteurs dans le cadre de l'aménagement des cimetières au tournant du XIX^e siècle. Les agrandissements et les créations plus récentes attestent de cette préoccupation. Certaines communes ont fait appel à des architectes paysagistes tels que les bureaux Gilbert Henchoz⁸⁸ ou Claude Martin.⁸⁹

Le cas du maintien d'un ancien cimetière après l'essor démographique du milieu du XX^e siècle se retrouve dans d'autres communes, notamment à Meyrin et à Vernier. A Vernier le maire a décidé de maintenir en l'état le cimetière de Poussy. Dans la même commune le cimetière de Vernier village a fait l'objet d'un agrandissement qui reflète ce souci de créer un espace avec des composantes végétales. Pour cette réalisation, le bureau de l'architecte Gérard Châtelain et collaborateurs a été mandaté (ill. 21). Ce projet a fait l'objet d'un article paru en 1990 dans la revue *Architecture romande* ; ce type d'article est suffisamment rare pour le mentionner. Il permet également de mettre en avant l'importance du caractère végétal qui se développe dans nos cimetières.

« Créer un espace calme et de sérénité, en opposition à la vie bruyante et agitée. Il en est résulté un vaste espace de parcs protégés par des plantations importantes.

[...]

Rechercher une disposition harmonieuse : concentration des tombes en groupe formant des îlots, de manière à réduire les chemins carrossables, à donner un caractère particulier à chaque îlots et à préserver pour la verdure le maximum de surface. »

Ce type de solution se retrouve dans de nombreux agrandissements de cimetières du canton. A Corsier, cette notion de parc-promenade est

⁸⁷ Voir sa fiche tombe dans RPF (no 34 du cimetière de Moëns).

⁸⁸ Réaménagement des cimetières de Jussy (1990), Hermance (1999), Meinier (en cours).

⁸⁹ Agrandissement du cimetière de Corsier.

particulièrement réussie (ill. 12). Le plan en croix latine est souligné par les petites allées en gravier qui sont délimitées par des haies de buis et une allée de catalpas.⁹⁰ Les carrés sont aménagés en pelouse. L'espace est délimité sur deux côtés par une haie de charmilles. Ce choix marque une rupture avec le mur traditionnel. La jonction entre l'ancienne et la nouvelle partie du cimetière s'effectue par un escalier flanquant la croix monumentale qui se dresse au milieu d'un bassin. L'agencement des fontaines et des bancs renforce le caractère de jardin de cette partie du cimetière qui rompt avec le caractère minéral de la partie supérieure (ill. 11).

Le cas de Céligny

Un autre cas de sauvegarde d'un champ de repos a marqué les années 1980. Il s'agit du vieux cimetière de Céligny créé entre 1841-1843. Ce cimetière n'était pas menacé par des mesures de désaffectation, mais sombrait dans l'oubli depuis la création d'un nouveau cimetière en 1893-1894. En 1984, le célèbre acteur de cinéma et habitant de la commune, Richard Burton (1912-1984) décède et demande à être inhumé dans l'ancien cimetière du village. Cet événement redonne vie au champ de repos et d'autres personnalités vont exprimer le souhait d'y être inhumé. C'est le cas de l'écrivain écossais Alistair Mac Lean (1922-1987) trois ans plus tard. La présence de ces personnalités transforme le cimetière en un lieu de pèlerinage pour les admirateurs de l'acteur de cinéma. Cet attrait se traduit par la pose d'un panneau indiquant le chemin du vieux cimetière.⁹¹

Le cas du vieux cimetière de Céligny est caractéristique de l'intérêt croissant que prend le cimetière à la fin du XX^e siècle en tant que lieu de mémoire « des grands de ce monde ». Le cimetière devient la dernière demeure des célébrités, un lieu

⁹⁰ Il s'agit d'un choix original d'une espèce que l'on trouve rarement dans les cimetières du canton.

⁹¹ Il s'agit d'un panneau d'indication touristique. La typologie est identique aux panneaux signalant un lieu d'intérêt : panneau métallique au fond brun avec inscription en blanc.

de visite et de recueillement pour les admirateurs. L'intérêt pour le lieu d'inhumation s'est donc progressivement déplacé, depuis les initiatives de la Commission d'art public au début du XX^e siècle, de l'espace et de l'aménagement du cimetière à la tombe. Le succès de ces cimetières se rattache à un changement d'attitude à l'égard de la mort depuis la deuxième moitié du XX^e siècle. L'intérêt pour la recherche de ses ancêtres, l'engouement pour la généalogie ainsi qu'une nouvelle approche de la mort dans le monde occidental peuvent expliquer ce succès. Le développement des sociétés de thanatologie, les expositions sur les thèmes macabres, la création de musées funéraires sont autant de signes de ce retour vers la mort traduisant une volonté de l'appivoiser.⁹²

La conservation des tombes

Le patrimoine archéologique

Le cas des dalles de Saconay

Les fragments du patrimoine funéraire antérieurs au XVIII^e siècle, notamment les dalles du moyen âge, font l'objet de protection dès les premières décennies du XX^e siècle. Ainsi en 1923 les dalles funéraires de Pierre et Jacques de Saconay sont classées.⁹³ Ces dalles, se trouvant à l'origine dans l'église Saint-Hippolyte du Grand-Saconnex et ayant déjà été identifiées en 1839 dans la propriété de Madame de Watteville, servaient à recouvrir une canalisation au bas du chemin des Crêts au Petit-Saconnex. En 1887, elles sont retirées de cet endroit et placées dès 1890 dans le cimetière entourant l'église. Les originaux

⁹² Il existe une fédération européenne des musées funéraires (AFFM soit European Federation of Funeral Museums) qui regroupent les villes de Bâle (1994), Budapest, Hambourg, Kassel (1992), Londres (1983) et Vienne (1967).

⁹³ Arrêté de classement du Conseil d'Etat du 18 décembre 1923 mentionné dans *Genava* 1924, tome II, p. 81.

sont actuellement conservés dans l'église Saint-Hippolyte du Grand-Saconnex et ont ainsi retrouvé leur lieu d'origine.⁹⁴

Le rôle des musées

L'importance accordée à ce patrimoine funéraire médiéval au tournant du XIX^e siècle se retrouve au niveau institutionnel. Au début du XX^e siècle, l'archéologue et directeur du Musée d'art et d'histoire de Genève, Waldemar Deonna (1880-1959) consacre dans la publication des collections lapidaires du musée une section aux « monuments funéraires datés, antérieurs à la Réforme » répertoriant cinquante-cinq pièces. Cet intérêt se manifeste également au sein de la cathédrale Saint-Pierre où une dizaine de dalles funéraires de cette période sont déposées le long des bas-côtés dès 1906.

Ces dalles datent des XV^e et XVI^e siècles⁹⁵ et concernent soit des chanoines soit des dignitaires ecclésiastiques.⁹⁶ Le problème de la conservation de ces dalles se pose depuis longtemps. L'église les trouve encombrantes et ne leur porte guère d'intérêt. Quant au musée et au service d'archéologie, ils ne peuvent les abriter faute de place.

Lors du dernier chantier de restauration de la cathédrale Saint-Pierre en 1976, l'architecte Antoine Galéras, de concert avec le département d'archéologie, avait proposé de créer un couvert sur la cour au nord de l'édifice afin d'y abriter l'ensemble des collections lapidaires. Pour des raisons de budget ce projet n'a pu être réalisé. La question de la conservation de ce patrimoine, dont personne ne semble vouloir, est donc toujours en attente.

Cependant, dans certains cas, des propositions sont envisagées et aboutissent à des compromis originaux. C'est le cas de deux dalles en molasse découvertes près de l'ancienne route au Grand-Saconnex qui ont fait l'objet d'un

⁹⁴ Deonna Waldemar, « les collections lapidaires au musée d'art et d'histoire », dans *Genava*, 1927, tome V, pp. 457-458.

⁹⁵ Avant la Réforme, il s'agit donc de dignitaires catholiques.

⁹⁶ Deuber Gérard, *La cathédrale Saint-Pierre de Genève*, Berne, 2002, p. 44.

aménagement les rendant visibles. Lors de la construction des réservoirs des Services Industriels à cet emplacement, une nécropole méconnue a été mise à jour et des fouilles de sauvetage ont été engagées. Les deux sépultures actuellement visibles ont été déplacées de leur lieu d'origine et placées sous cet abri. La réalisation de cet aménagement a été financé par les Services Industriels.⁹⁷

Patrimoine des XIX^e et XX^e siècles

Ce souci du maintien des tombes contemporaines dans un état convenable en tant qu'élément historique se développe principalement dans la seconde moitié du XX^e siècle et culmine en 1991 avec le classement du monument Brunswick.

La préservation des tombes implique plusieurs acteurs. Toute mesure de conservation ou de maintien doit passer par l'administration communale et pour les nécropoles de la ville par le Service des pompes funèbres et cimetières de la Ville de Genève qui doit en référer au Conseil administratif. Les initiatives et les demandes émanent quant à elles le plus souvent de particuliers ou d'associations.

⁹⁷ Information communiquée par l'archéologue cantonal Jean-Terrier.

Initiatives collectives

La Classe des Beaux-Arts et l'Institut National Genevois

Les sociétés sont les premiers acteurs de cette prise de conscience du patrimoine funéraire présent dans les cimetières. La restauration de la tombe de Jean-Pierre Saint-Ours dans le cimetière de Chêne-Bougeries en 1854 est justifiée de la manière suivante par la Classe des Beaux-Arts de Genève. Lors de la séance du 24 avril 1854, Monsieur de Candolle, habitant la commune de Chêne-Bougeries, fait part d'une découverte dans le cimetière communal.

« ...son attention fut attirée vers une tombe qu'il ne connaissait point ; qu'elle était surmontée d'une pierre portant une inscription, et qu'avec quelque surprise il y lut qu'elle avait été élevée à la mémoire de St-Ours, peintre, par ses amis les membres de la Classe des Beaux-Arts⁹⁸. Le temps avait assez détérioré ce modeste monument, mais à la lecture de ces quelques lignes il s'est demandé s'il n'y aurait pas, pour les membres actuels de la Classe, une sorte de devoir et de satisfaction envers un artiste distingué du Pays, à restaurer et remettre en état cette pierre tumulaire.

[...] La proposition de Mr. De Candolle est accueillie par la Classe à l'unanimité ».⁹⁹

Une commission composée du président de la Société des Arts, Alphonse de Candolle (1806-1893), du peintre genevois Jean-Léonard Lugardon (1801-1884) et du sculpteur Louis Dorcière (1805-1879) est créée afin de suivre l'exécution des travaux. Dans son rapport du 12 janvier 1855, Monsieur de Candolle annonce la fin des travaux de restauration du monument. On apprend qu'une nouvelle inscription y a été ajoutée « Restauré par la Classe des Beaux-Arts de Genève ».¹⁰⁰ Cette entreprise est mentionnée par Charles Humbert dans le rapport annuel de la Classe des Beaux-Arts en 1855.

⁹⁸ Il s'agit selon toute vraisemblance des inscriptions les plus anciennes se trouvant sur deux des quatre pans du monument « A LA MEMOIRE / DE J.P. SAINT-OURS / PEINTRE D'HISTOIRE CORRESPONDANT / DE L'INSTITUT MEMBRE DE PLUSIEURS ACADEMIES / NE A GENEVE LE IV AVRIL MDCCLII / MORT LE VI AVRIL MDCCCIX // SES COLLEGUES ET AMIS / MEMBRES DU COMITE DE DESSIN / ET DES BEAUX-ARTS ». (Relevé actuel de l'inscription).

⁹⁹ Archives de la classe des Beaux-Arts de Genève, registre no 4 (1852-1860) p. 60.

¹⁰⁰ Archives de la classe des Beaux-Arts de Genève, registre no 4 (1852-1860) p. 84. Cette restauration a été financée par une souscription lancée par la classe des Beaux-Arts le 21 avril 1854.

« La Classe s'est accordé la douceur de restaurer au cimetière de Chêne le tombeau de l'un des plus éminents artistes qu'ait produit Genève. Les plantes vigoureuses de la cité dolente cachaient aux yeux le monument autrefois élevé à la mémoire de Jean-Pierre St-Ours par ses amis du comité de dessin de la Société des Arts : cette pierre est aujourd'hui rajeunie sur la proposition de M. de Candolle ».¹⁰¹

Cette « découverte » de la tombe du peintre Saint-Ours par un membre du comité de la Classe des Beaux-Arts se renouvelle à la fin des années 1960. Ainsi, lors de la séance du 29 juin 1968, Monsieur Randon, futur président, annonce avoir découvert « 2 tombes abandonnées derrière l'église de Chêne-Bougeries. Ce sont celles de St-Ours et de Sismondi » et exprime le désir de les faire restaurer.¹⁰² En janvier 1969 le comité se prononce sur les devis. L'Institut National Genevois accepte de prendre la moitié des frais à sa charge. Ainsi la classe des Beaux-Arts finance la restauration du monument Saint-Ours et l'Institut national genevois celle de Sismondi. Le 28 juin de la même année la restauration des monuments est achevée.¹⁰³ C'est probablement lors de cette restauration que les inscriptions suivantes sont gravées sur les deux monuments. Sur le monument de Sismondi l'Institut National Genevois ajoute cette plaque :

« SIMONDE DE SISMONDI / NE A GENEVE / DECEDE A CHÊNE-BOUGERIES/ HISTORIEN ET ECONOMISTE / INSTIGATEUR DES LOIS DE PROTECTION OUVRIERE / INSTITUT NATIONAL GENEVOIS / Sect.SC.mor Et polit. / 1916 / RESTAURE EN 1969 »

Sur le monument Saint-Ours, la Classe des Beaux-Arts complète l'inscription ajoutée en 1854 « EN 1854 ET 1969 ».

La présence d'inscriptions sur le monument mentionnant les restaurations entreprises par ces sociétés locales met en avant leur rôle dans la conservation

¹⁰¹ Dans les procès-verbaux des séances annuelles de la Société pour l'avancement des arts de 1855, tome VII, p. 48.

¹⁰² Classe des Beaux-Arts procès-verbaux du Bureau du 9 novembre 1949 au 7 avril 1970 p. 367.

¹⁰³ Classe des Beaux-Arts procès-verbaux du Bureau du 9 novembre 1949 au 7 avril 1970. Rapports du 16 janvier et du 28 juin 1969 (pp. 371-381).

et la mise en valeur de notre patrimoine.¹⁰⁴ Figurer sur ces monuments permet aussi de rappeler aux passants le rôle que ces sociétés jouent dans la vie culturelle genevoise. Ce type de référence se trouve plus fréquemment sur les monuments érigés par souscription nationale. C'est le cas du monument aux morts de la première guerre mondiale financé par souscription nationale en 1921 et transféré dans le parc de Mont Repos en 1937.¹⁰⁵

Aux actions des associations s'ajoutent celles des particuliers. Les mesures entreprises à des fins de conservation sont identiques. Il s'agit de restaurer le patrimoine funéraire existant ou de le déplacer afin d'éviter sa démolition. Deux exemples relèvent de ces entreprises de conservation et de sauvegarde.

Initiatives privées

L'ensemble Pictet

Un ensemble de tombes de la famille Pictet¹⁰⁶ se trouvant dans la nécropole des Rois a fait l'objet de vandalisme dans le cadre des débordements liés aux émeutes ayant suivi la conférence de l'OMC en mai 1998 à Genève. C'est dans ce contexte que la stèle de la femme de Marc-Auguste Pictet¹⁰⁷ (1752-1825), Suzanne Turrettini (1757-1811) est brisée. Suite au constat de l'état du monument, François Pictet prend contact avec le Conseiller administratif de

¹⁰⁴ Malheureusement aucune mention des auteurs de ces restaurations n'a pu être retrouvée dans les procès-verbaux des séances annuelles (qui ne sont plus publiés à partir de 1966) ni dans les registres.

¹⁰⁵ Comme l'indique une inscription sur le monument. Il s'agit dans ce cas d'un monument commémoratif et non d'un monument funéraire.

¹⁰⁶ Il s'agit des tombes de Marc-Auguste Pictet de sa femme Suzanne Turrettini, du tombeau de Charles Pictet, de sa femme Adélaïde de Rochemont (1767-1830) et de leurs petits-enfants Auguste Pictet de Rochemont (1834-1902), Théophile Pictet de Rochemont (1822-1891) et Julie Pictet de Rochemont (1830-1904).

¹⁰⁷ Astronome, cartographe, physicien et naturaliste. Il publie de nombreux ouvrages et enseigne à l'Académie.

l'époque, Michel Rossetti, qui accepte de remplacer la stèle. Son successeur¹⁰⁸, à titre exceptionnel, remplace la stèle mais refuse de procéder à un nettoyage d'ensemble ; l'entretien des tombes étant à la charge des familles.

Rappelons que le tombeau de Charles Pictet-de Rochemont¹⁰⁹ (1755-1824) a été érigé par souscription publique et qu'il n'y a plus de descendants en ligne directe. C'est donc la Fondation Michel Pictet qui finance le nettoyage de l'ensemble des monuments. Ces travaux ont été réalisés par le tailleur de pierre Olivier Scherly.¹¹⁰ C'est également la Fondation qui décide de déposer la stèle ayant été détruite puis remplacée car elle la juge :

« non conforme à l'originale par sa matière et sa forme, (hormis le texte).

Nous avons donc réalisé une nouvelle stèle, respectant cette fois la forme d'origine (taillé en berceau), dans un calcaire dur (du Comblanchien), matière s'approchant le plus de la pierre d'origine (pierre de Divonne), composant le groupe de monuments ». ¹¹¹

Cette intervention sur la stèle disparue vise à redonner à cet élément une substance s'approchant le plus possible de l'original. Elle tend aussi à donner à l'ensemble une cohérence.¹¹² Le nettoyage de l'ensemble par hydrogommage ainsi que la remise en état de l'inscription d'origine a renforcé la notion d'ensemble que forment ces monuments (ill. 22 et 23).

L'intervention des autorités en cas de vandalisme ne se limite pas à cet exemple. En 1992 une trentaine de monuments du cimetière de Troinex ont également fait l'objet de détériorations volontaires. Face à ces dommages, le Conseil municipal de la commune a indemnisé les familles à hauteur de 50% des frais de

¹⁰⁸ Manuel Tornare.

¹⁰⁹ Frère cadet de Marc-Auguste Pictet il est considéré comme le plus célèbre membre de la famille par la place centrale qu'il joue en tant que diplomate dans la défense des intérêts de Genève et de la Confédération Suisse aux congrès de Vienne et Paris.

¹¹⁰ Informations communiquées par Monsieur François Pictet le 19 janvier 2006.

Olivier Scherly, sculpteur, taille de pierre, marbrerie et restauration (atelier 3 ch. des Nants, 1248 Hermance et bureau 54 ch. de la Montagne, 1224 Chêne-Bougeries).

¹¹¹ Rapport de chantier d'Olivier Scherly du 2 juillet 2005.

¹¹² Seul le monument de Marc-Auguste Pictet est en marbre.

restauration. Ces travaux ont pu être réalisés grâce à un crédit exceptionnel voté par le Conseil municipal et accepté à l'unanimité.¹¹³

La colonne Geisendorf

Une autre entreprise de sauvegarde, menée par des particuliers, est celle du monument funéraire de William Geisendorf I (1865-1889).¹¹⁴ Il s'agit d'une colonne brisée cannelée se trouvant initialement dans le cimetière de Lancy (ill. 18). En 2002, la concession arrivant à échéance et devant être réaménagée, la famille reçoit un courrier de la commune. Une rencontre entre la secrétaire de la commune et la famille a lieu. Cette dernière suggère de conserver le monument de William Geisendorf en raison de son intérêt historique et artistique, par rapport aux autres tombes de l'ensemble.¹¹⁵ Cette solution convenant aux deux parties il faut trouver un emplacement sur la commune pour le transfert du monument. Le choix se porte sur le parc municipal de Tressy-Cordy car il s'agit de l'ancienne propriété familiale (Ill. 24).¹¹⁶

Ces entreprises de conservation et de restauration initiées par des particuliers passent par le biais de tractations avec les autorités communales ou avec le Conseil administratif. Les autorités politiques peuvent également initier des procédures de classement, les ratifier ou les rejeter.

¹¹³ Information communiquée par la Mairie de Troinex (Monsieur Stéphane Riem) le 1^{er} février 2006.

¹¹⁴ William Geisendorf se trouvait en voyage en Italie lorsqu'il a été assassiné dans un train à Pietra Ligure (RPF remarques générales cimetière de Lancy).

¹¹⁵ Il s'agissait de simples dalles en granit.

¹¹⁶ Informations communiquées par Monsieur Jean-Daniel Candaux, Madame Odile de Garrini secrétaire générale de la mairie. Voir RPF cimetière de Lancy, remarques générales.

Initiatives politiques et sauvegarde de monuments

Le cas du monument Brunswick

Ce souci de conservation des monuments funéraires s'accroît dans les années 1990. Un des événements marquants est la prise de mesures de conservation ratifiées par les autorités cantonales. Ainsi, le classement du monument Brunswick¹¹⁷ en 1991 marque un tournant dans la politique de gestion du patrimoine funéraire. Le 8 mars 1991, Monsieur Christian Grobet¹¹⁸ informe le Conseil administratif de la Ville de Genève de son projet de classement du monument Brunswick qu'il compte soumettre au Conseil d'Etat. Ce courrier marque le début de la procédure aboutissant le 7 août de la même année au classement dudit monument. Son histoire, ses qualités artistiques au niveau national, sa situation ainsi que sa place dans le panorama de la rade et de la ville sont les arguments avancés en faveur du classement du monument.

« Le monument Brunswick est compris dans le périmètre du plan de site de la Rade dont il constitue l'un des plus beaux ornements. Il est donc protégé aux termes de la législation sur les plans de sites, mais surtout la qualité et le caractère unique de son architecture à Genève exigent que le plus grand soin en soit pris. A ce titre il mériterait un classement aux niveaux cantonal et fédéral ». ¹¹⁹

La Ville de Genève ainsi que La Commission des monuments, de la nature et des sites s'expriment favorablement à l'égard de cette mesure de classement.¹²⁰

L'attention portée à ce monument funéraire existe depuis son inauguration le 13 octobre 1879. Dans un premier temps, pour des raisons de stabilité, la statue équestre est déposée donnant au monument sa forme actuelle. Dès 1893, les premiers travaux d'entretien débutent par la reconstruction de la pyramide et le

¹¹⁷ Il s'agit du mausolée de S.A.R. Charles II Frédéric Auguste Guillaume duc de Brunswick (1804-1873). Par testament il fait de la Ville de Genève sa légataire universelle à condition que la Ville lui élève un monument sur le modèle de celui des Scaliger à Vérone.

¹¹⁸ Conseiller d'Etat chargé du département des travaux publics.

¹¹⁹ Zumthor Bernard, « Le monument Brunswick », Genève, avril, 1991 (Archives du Service des Monuments et des sites).

¹²⁰ Arrêté du Conseil d'Etat du 7 août 1991.

remplacement du couronnement. En 1900 une série de travaux d'entretien est réalisée. En 1951, suite à un violent orage, des réparations sont effectuées et en 1956 on procède à une remise en état de la barrière entourant la plate-forme. Un nouveau chantier de travaux est ouvert entre 1976 et 1980, le mandat est confié à la maison Dupin. Suite au classement, un projet de restauration globale est mis à l'étude. Les travaux sont réalisés entre 2000 et 2002 en collaboration avec les ateliers de restauration S.Nüssli et Decorart (ill. 25).

Le cénotaphe de Gustave Revilliod

L'attention portée à ce monument au fil des siècles diffère de celle accordée au cénotaphe de Gustave Revilliod. Bien que le monument ne soit pas de la même qualité artistique, l'envergure historique du personnage mériterait un peu plus d'égards. Tout comme le monument Brunswick, le cénotaphe de Gustave Revilliod se situe à l'extérieur d'un cimetière.¹²¹ Il repose dans le parc des Nations Unies, domaine dont il fait don à la Ville de Genève à sa mort. Bien que dans un bon état de conservation, ce monument n'est pas visible depuis l'enceinte du parc des Nations Unies. L'enclos qui le délimitait a disparu et la végétation a en partie cédé la place à un parc automobile (ill. 26 et 27). Autant le monument Brunswick fait partie du paysage genevois, autant celui de Gustave Revilliod est tombé dans l'oubli et ne sert plus que de signe repère aux abords d'un parking.

Ces deux monuments sont révélateurs du destin du patrimoine funéraire qui peut devenir un objet retenant toute l'attention ou sombrer dans l'oubli.

¹²¹ Gustave Revilliod (1817-1890) historien et homme de lettres. Il fait construire le musée Ariana et lègue le musée ainsi que le parc qui s'étendait jusqu'au lac, à la Ville de Genève.

Initiatives associatives

Le monument Hauke Bosak

Différentes associations ayant leur siège à Genève ont également essayé de sauver certains monuments par des mesures de protection ratifiées par le Conseil d'Etat. Le 3 mai 2002, le Comité genevois pour la sauvegarde du tombeau du général Joseph Hauke Bosak (1834-1871)¹²² adresse au département de l'aménagement de l'équipement et du logement (DAEL) du canton de Genève une proposition de classement de ce monument funéraire (ill. 28). Il s'agit d'une imposante stèle en forme de rocher mesurant 2 mètres 50 de hauteur. Sur les pans du rocher, divers espaces sont ornés d'inscriptions en français ou en polonais.

Le comité entreprend cette démarche car la concession du monument de nonante-neuf ans arrive à échéance fin 2005 et ne peut être renouvelée. Cette requête apparaît donc comme l'unique moyen de conserver ce monument au-delà du délai légal. Dès 2002, la presse suit cette démarche, mais ce n'est que le 26 mai 2004 que le Conseil d'Etat va prononcer un arrêté. Les avis de la Commission des monuments, de la nature et des sites ainsi que celui de la commune de Carouge sont mitigés. L'opposition ne juge pas nécessaire de classer un monument funéraire « sans rapport avec une œuvre artistique majeure ». Le comité pour la sauvegarde du monument insiste d'ailleurs essentiellement sur la valeur historique du monument tout en soulignant la place centrale qu'il occupe dans l'espace de ce cimetière. La commune ne s'oppose pas formellement au classement mais indique qu'elle n'assumera pas les frais liés à l'entretien du monument. Le Conseil d'Etat va rejeter la demande de classement mais invite « le département de l'aménagement, de l'équipement et du logement [...] à prendre les mesures nécessaires à l'inscription dudit tombeau

¹²² Homme militaire polonais, il est l'un des chefs de l'insurrection contre le Tsar en 1863. A la suite de la défaite de l'insurrection il doit s'exiler. En 1866, il s'établit en Suisse, à Carouge.

à l'inventaire des immeubles dignes d'être protégés ». ¹²³ Cette mesure est prise le 3 août 2004.

La tombe de Ludwig Quidde

L'association Genève un lieu pour la paix et Madame Kleinschmidt ¹²⁴ ont fait transférer les dépouilles du prix nobel de la paix en 1902, Ludwig Quidde (1855-1941) et de sa compagne ¹²⁵ de la nécropole du Petit-Saconnex à celle des Rois le 26 mai 2003. La demande a été déposée au Conseil administratif de la Ville de Genève par la fille du défunt. Manuel Tornare ¹²⁶ a accepté cette demande à condition que les frais concernant le monument soient pris en charge par les particuliers. L'association s'est chargée des modalités concrètes et de la pose d'une nouvelle dalle en granit poli, les frais d'exhumation, de transport et de la concession ont été offerts par la Ville. La pierre d'origine n'a pu être conservée à cause de son état de dégradation ¹²⁷.

Le transfert des dépouilles au cimetière des Rois leur assure une pérennité. En effet la concession accordée est *ad eternam* et ne se limite pas à nonante neuf ans. Des démarches similaires ont été entreprises pour Louis Gabriel Gustave Moynier (1826-1910). ¹²⁸ Sa dépouille est également transférée de la nécropole du Petit-Saconnex à celle des Rois après accord du Conseil administratif de la Ville. La concession est ainsi amenée à être maintenue.

La question de l'entretien du monument au cimetière des Rois est ambiguë ; selon l'association Genève un lieu pour la paix l'entretien serait assuré par la ville, mais dans le cas du tombeau de Charles Pictet-de Rochemont (1755-1824),

¹²³ Point 2 de l'arrêté du Conseil d'Etat du 26 mai 2004.

¹²⁴ Fille de Ludwig Quidde.

¹²⁵ Historien et pacifiste. Il se réfugie à Genève en 1933 pour échapper aux persécutions nazies. Sur sa biographie voir *Bulletin de l'association Genève un lieu pour la paix*, 2004, no 2.

¹²⁶ Conseiller administratif en charge du dossier à l'époque.

¹²⁷ Information communiquée par Roger Durand, président de l'association Genève un lieu pour la paix.

Il est intéressant de relever que lors de l'inhumation au cimetière du Petit-Saconnex en 1941 c'est le professeur Hans Wehberg qui avait trouver le financement pour la tombe et avait décidé de son emplacement prestigieux à proximité de l'entrée du cimetière.

¹²⁸ Homme de loi. Il est l'un des fondateur de la Croix-Rouge, dont il a été le président.

nous avons vu que, malgré l'absence de descendants directs, les frais n'ont pas été assumés par la Ville.

Des dalles des seigneurs de Saconay classées en 1923 au récent déplacement de la dépouille de Ludwig Quidde au cimetière des Rois, on constate que peu de mesures ont été effectivement prises à l'égard du patrimoine funéraire genevois. Le seul monument classé et non médiéval est celui du duc de Brunswick. Les obstacles qu'a rencontrés la demande de classement du monument de Joseph Hauke Bosak est révélatrice de l'incohérence des classements du patrimoine funéraire. L'argument majeur de rejet a été la qualité artistique secondaire de cette stèle. Alors que dans le cadre des deux transferts au cimetière des Rois l'aspect historique a prédominé.

Initiatives communales

La valeur de ce patrimoine funéraire a retenu l'attention de certaines communes. Rappelons que les cimetières du canton relèvent des autorités communales qui les gèrent et en établissent les règlements. Certaines communes ont pris en compte la richesse historique et artistique de leur champ de repos lors de projets de réaménagement. Mais souvent, le maintien de monuments pose d'importants problèmes d'espace dans de petits cimetières villageois n'ayant pas la possibilité de s'agrandir. La problématique de l'espace nous semble trop fréquemment invoquée à une époque où l'incinération est largement répandue.

Si le problème de l'espace peut parfois être résolu, se pose alors celui de l'entretien. En effet, qui est responsable de l'entretien du monument : la famille ou la commune ?

Les options les plus largement retenues sont la création d'un carré à destination spéciale où sont transférés les monuments d'intérêt historique¹²⁹ et où sont

¹²⁹ La qualité artistique ne semble pas jouer un rôle prépondérant dans ce choix.

inhumées les personnes de première importance. Cette solution a été adoptée par la commune de Chêne-Bougeries dans les années 1920. C'est à cette époque que les tombes de Sismondi et de Saint-Ours sont déplacées dans le carré Mbis réservé aux personnalités de la commune et dont les concessions sont perpétuelles. Cette mesure est unique dans le canton. Les autres communes, ayant pris des décisions à l'égard de leur patrimoine funéraire, n'ont pas créé un carré à cet effet mais confèrent à chaque monument digne d'intérêt historique une concession *ad eternam*. Parfois les anciens maires et / ou curés bénéficient également d'un statut privilégié.

Hermance

A Hermance, la conservation touche sept tombes dont trois sont celles d'hommes d'Eglise.¹³⁰ Ces mesures ont été prises en 1999 lors du dernier réaménagement du cimetière. La question de la disparition des tombes a incité le Conseil municipal à mener une réflexion sur la conservation de la mémoire communale une fois les concessions arrivées à échéance. Une solution originale est proposée, il s'agissait de créer sur le mur adjacent au columbarium, un espace où « une stèle du souvenir pour les personnes ne se trouvant plus dans le cimetière [pourrait être placée] ». Cette solution a été retenue à l'article 32 du règlement du cimetière revu en 1999. Ce procédé s'inspire de la stèle du curé Joseph Chevalier (mort en 1868) se trouvant dans ce cimetière. Lorsque la concession arrive à échéance, la stèle est conservée et fixée au mur. Ainsi la concession est libérée mais la stèle maintenue.¹³¹

¹³⁰ Il s'agit des tombes des familles Delaporte, Dufresne, Mayor, Meyer de Stadelhofen, Roy, Roux et Schuh.

¹³¹ Cet article du nouveau règlement du cimetière n'a pas encore fait l'objet d'une demande à ce jour.

Le vieux cimetière de Céligny

La conservation des dalles funéraires après la désaffectation de la concession est pratiquée dans plusieurs communes. Le cas du vieux cimetière de Céligny est sans doute le plus parlant. Le long du mur d'enceinte côté ruisseau tout l'espace est recouvert d'anciennes dalles au passé parfois très lointain. C'est le cas d'un fragment de dalle dont l'historique a pu être reconstitué grâce aux armes des familles et à une partie de l'inscription. Il s'agit d'un fragment de la dalle funéraire de Jeanne-Marie Necker (1753-1816).¹³² Cette dalle se trouvait à l'origine dans l'ancien cimetière qui entourait le temple.¹³³

La conservation d'anciennes dalles ou de fragments se retrouve parfois autour des églises et des temples attestant de la présence d'un ancien cimetière. C'est le cas de l'église de Veyrier. A Collex-Bossy, bien que le cimetière soit toujours autour de l'église, cette solution a également été retenue le long des murs extérieurs de l'église.

A l'heure actuelle, c'est la dépose de la dalle sur un mur du cimetière ou une décision ratifiée par l'autorité responsable qui permettent de conserver un monument ou un ensemble pour son intérêt historique ou artistique. Si ces monuments funéraires sont conservés, se pose alors la question de leur entretien. Cette réflexion attire notre attention sur le problème de la conservation du patrimoine funéraire constamment soumis aux aléas du temps et se dégradant rapidement.

¹³² Fatio pp. 254-262. Jeanne-Marie Necker est la nièce de Louis Necker (1732-1804), ministre des finances de Louis XVI. Horace-Bénédict Rilliet est député au Conseil représentatif après la Restauration et Président de la Société Economique. Il avait accumulé au cours de sa vie une importante collection de papiers de famille, et de brochures genevoises.

¹³³ Fatio, Guillaume, *Céligny commune genevoise et enclave en pays de Vaud*, Céligny, 1998 (2^e ed. revue et augmentée).

Entre conservation et réhabilitation

Cette question se pose de manière plus insistante dans le cas d'ensemble. La rangée des caveaux de la nécropole du Petit-Saconnex pose clairement cette problématique. Elle comprend six caveaux en forme de petites chapelles. Ces monuments ont été créés entre 1912 et 1926, ils sont donc amenés à disparaître d'ici 2025. Cependant, les structures de ces édifices en rendent la démolition difficile. De plus, cette typologie est rare dans nos cimetières surtout lorsqu'elle forme un ensemble de plusieurs monuments. Dans le cas présent, la variété des typologies donne un aperçu des variantes que ces caveaux peuvent prendre dans la ferronnerie, dans la forme du toit (en bâtière ou voûte en berceau), dans le style des colonnes flanquant le portail, dans le choix des chapiteaux, dans la présence d'éléments décoratifs (palme, croix latine, coquillage, initiales) (ill. 29 à 34).

Des exemples remarquables pour le canton se trouvent également au cimetière Saint-Georges. Nous pensons notamment au grand caveau des comtes Schiffner, édifié par l'architecte genevois Adolphe Guyonnet (1877-1955) en 1932¹³⁴ et reprenant la typologie d'un temple classique avec un portail composé de quatre colonnes ioniques surmontées d'un bandeau avec inscription et d'un fronton triangulaire (ill. 35).¹³⁵

Certaines communes assument les charges d'entretien.¹³⁶ Cependant l'importance des coûts engendrés par ces travaux a incité certaines communes à recourir à des solutions originales.

¹³⁴ Chapelle édifiée en 1932 par l'architecte Adolphe Guyonnet. Le choix de l'emplacement du caveau s'est fait en accord avec la Ville de Genève qui concède une concession plaçant la chapelle à l'extrémité d'une perspective de 300 mètres de long d'une des allées rayonnantes partant de l'entrée principale (RPF historique du cimetière Saint-Georges).

¹³⁵ Cette problématique se rattache à la réflexion que nous avons déjà évoquée quant à la possibilité de la réhabilitation de ce patrimoine funéraire en évoquant le cas du caveau de la famille Martel de Nujac dans le cimetière de Collonge-Bellerive.

¹³⁶ Mentionnons à titre d'exemple les communes de Cologny et de Genthod.

Le cas du columbarium de Collonge-Bellerive

A Collonge-Bellervie le caveau de la famille Martel de Nujac a été maintenu et transformé en columbarium (ill. 10). Il s'agit d'un caveau en forme de chapelle surmontée d'un clocher. De par sa taille ce monument est le plus imposant du cimetière. De tels monuments sont souvent difficiles à démolir et posent des problèmes logistiques. Dans ce cas précis un arrangement a été trouvé entre la commune et la famille. En échange du maintien de l'architecture et de l'inscription du nom de la famille au-dessus du portail, la commune a pu aménager un columbarium à l'intérieur de la chapelle.¹³⁷ Ainsi le bâtiment, tout en étant réaffecté à une nouvelle fonction, a conservé sa structure et son enveloppe d'origine.

Exemples européens

Cette reconversion d'un monument funéraire en vue de sa conservation se pratique à une plus large échelle en Allemagne. En 1979, la conservatrice municipale de Cologne, Madame le professeur Hiltrud Kier, a proposé une solution de « parrainage de sépultures dignes d'être conservées dans le cimetière historique de Malaten ».¹³⁸ Une fois les concessions arrivées à échéance et en fonction de la liste établie par les conservateurs, les particuliers peuvent parrainer une sépulture historique. Ce contrat implique que le monument sélectionné par un particulier soit remis en état et entretenu par ce dernier.¹³⁹ En échange de l'entretien du monument, le droit d'inhumation sur la concession est accordé. Une variante de cette solution est proposée en France, à Reims, dans les années 1980 par l'association S.O.S Reims urbanisme et nature après le constat de la dégradation de la nécropole historique de la ville. Après avoir

¹³⁷ On ne sait pas si les cercueils en plomb de la famille ont été maintenus.

¹³⁸ *Conserver l'éphémère*, p. 75.

¹³⁹ Les travaux se font en étroite collaboration avec les conservateurs.

obtenu les autorisations de la ville, l'association met sur pied un dispositif afin de conserver le caractère de ce cimetière-parc sans avoir recours « aux deniers publics ». L'association prend à sa charge les frais de restauration des monuments. Une fois les monuments remis en état, ils peuvent être choisis comme lieu d'inhumation et sont vendus au prix de la restauration par l'association. Ce procédé se pratique dans l'ancienne partie du cimetière. Dans le secteur plus récent, les familles sont libres de poser un monument en granit poli selon leur choix.¹⁴⁰

Exemples suisses

Ces solutions originales sont reprises au milieu des années 1990 dans le cimetière de Sihlfeld à Zürich. Les particuliers peuvent relouer d'anciennes tombes dont les concessions sont échues et en conserver le monument funéraire.¹⁴¹ Tout comme à Cologne cette sélection se fait en étroite relation entre le service des Pompes funèbres et cimetières de la Ville de Zürich et le service municipal des monuments historiques. Cette initiative s'inscrit dans le prolongement de l'arrêté municipal de la Ville de Zürich du 13 août 1997 classant dans sa totalité le cimetière de Sihlfeld. Cette mesure de classement est considérée comme un acte d'avant-garde pour la Suisse. Les recherches ayant abouti à ce classement ont permis de mettre en avant les intérêts historiques, artistiques et paysagers des autres cimetières de la municipalité. Ce classement est d'un an postérieur à celui du cimetière du Wulfgottesacker de Bâle. Cependant ces deux classements sont foncièrement différents et révèlent un tournant important de la conservation du patrimoine funéraire en Suisse. La nécropole historique de Bâle a été inscrite à l'inventaire en 1996. Mais cette mesure ne concerne que l'aménagement du cimetière (aménagement

¹⁴⁰ Dhombre Pierre, « Sauvegarde du cimetière Nord de Reims » dans *Espace : église, arts, architecture*, octobre 1982, no 19, pp. 42-44. Le cimetière fait toujours l'objet de l'attention des associations locales (voir http://lavieremoise.free.fr/dossiers/dossiers.php?id_dossier=150. Site qui retrace l'histoire de ce cimetière et met en avant le patrimoine qu'il représente pour la ville).

¹⁴¹ *Conserver l'éphémère*, p.81.

architectural et paysager), et non les monuments funéraires. A Zürich, un an plus tard, c'est le cimetière en tant qu'espace aménagé et ses monuments qui bénéficient d'une protection. Cet intérêt pour le patrimoine funéraire regroupant aussi bien les cimetières que les tombes se retrouve dans la pratique des recensements. Cette pratique de l'inventaire du patrimoine découle de l'influence Allemande. Nous avons vu que Cologne joue un rôle précurseur dans les mesures de conservations. Les recensements du patrimoine funéraire en Suisse s'inscrivent dans cette lignée. Ainsi entre 1998 et 2001 un inventaire des cimetières lucernois Hof et Friedental a été dressé selon la méthodologie allemande.¹⁴² Il comprend une description de l'aménagement du cimetière et des tombes. Ces données sont accompagnées de photographies. Le dernier recensement en date concerne le patrimoine funéraire du canton de Genève.¹⁴³ Ce dernier se démarque des entreprises des autres cantons suisses de par son ampleur et sa diversité. En effet, ce recensement ne se limite pas à quelques cimetières et monuments mais répertorie l'ensemble des cimetières en activité ou ayant conservé au moins un monument sur l'ensemble du territoire cantonal. Ainsi les quatre grandes nécropoles côtoient les cimetières de la campagne genevoise, offrant ainsi un panorama complet de la typologie et de l'historique des cimetières existants.

Le développement des inventaires spécialisés ne représente que l'un des aspects des recherches menées afin de mieux connaître la richesse et la diversité du patrimoine funéraire.

¹⁴² Il s'agit d'un recensement exhaustif.

¹⁴³ Réalisé en 2005.

Etat de la recherche

La question du patrimoine funéraire dans tous ses aspects a suscité des colloques au tournant du XX^e siècle. Afin de protéger ce patrimoine funéraire, l'Ecomusée de l'Au-Delà a été créé au Canada le 17 septembre 1991.¹⁴⁴ Il est l'instigateur de ces colloques et joue un rôle actif dans les débats à ce sujet. En 1997, la ville de Montréal organise un colloque sur le thème « Le patrimoine de nos cimetières, s'entendre pour agir ». En octobre et novembre 2000 les villes de Québec et Montréal organisent un colloque international sur ce sujet. Ce colloque souligne la nécessité d'élaborer un premier document international pouvant servir de base commune dans ce domaine. Il s'agit d'unir les connaissances de chacun et de tirer partie de tous les milieux présents. Un projet de Charte internationale est discuté et adopté lors du congrès international ICOMOS¹⁴⁵ à Paris le 10 novembre 2000.¹⁴⁶ Depuis lors cette charte est diffusée. Les résultats de ce colloque ont été publiés dans *Les échos du patrimoine* de la région Wallonne au printemps 2001.¹⁴⁷ En 2005 l'Ecomusée de l'Au-Delà, en collaboration avec la ville de Montréal, a présenté un Projet de politique du patrimoine sur la question des cimetières.¹⁴⁸

Au niveau Suisse un colloque intitulé « conserver l'éphémère ? » s'est déroulé à Lucerne en 2001 sous l'initiative de la Commission fédérale des monuments historiques et a fait l'objet d'une publication en 2003. Du 11 au 13 novembre 2005 le Comité national d'ICOMOS Allemagne, en coopération avec le Musée national de Bavière, a organisé un colloque sur les « Cimetières urbains, des Lumières au début du XX^e siècle » à Munich.

¹⁴⁴ <http://www.ecomuseedelaudela.net>.

¹⁴⁵ Conseil International des Monuments et des Sites.

¹⁴⁶ Déclaration pour une charte internationale du patrimoine funéraire.

¹⁴⁷ No 50 (<http://www.skene.be/RW/RWECHO50/echo5001.html>). Cette publication atteste de la diffusion des résultats de ce colloque

¹⁴⁸ Voir annexe 2, *déclaration pour une charte internationale du patrimoine funéraire*, 10 novembre 2000.

A ces publications et colloques scientifiques s'ajoute la diffusion d'ouvrages s'adressant à un large public. Mentionnons à titre d'exemple le *Guide des tombes d'hommes célèbres* de Bertrand Beyern qui concerne l'ensemble de la France édité en 2003. Ce type d'ouvrage n'a aucun lien apparent avec la conservation. Cependant sa publication atteste d'un regain d'intérêt pour le patrimoine funéraire et sensibilise de manière indirecte le lecteur à cette problématique. Un autre indice de cet intérêt croissant est l'apparition de visites virtuelles de grandes nécropoles historiques sur internet. Ainsi chaque ville, chaque pays peut créer un site dédié à ses cimetières. C'est le cas de la grande nécropole parisienne du Père-Lachaise et du plus modeste cimetière de Plainpalais à Genève.¹⁴⁹

Les intérêts historiques ou artistiques de nos cimetières ne doivent pas se limiter aux tombes et monuments ayant fait l'objet de démarches administratives ou se trouvant au cimetière des Rois.

La réalisation du recensement du patrimoine funéraire du canton de Genève au cours de l'année 2005 a mis en avant la richesse d'un patrimoine jusqu'alors peu connu. Bien que nos cimetières ne comportent pas de monuments dignes de rivaliser avec les chefs-d'œuvre sculpturaux que l'on peut trouver dans les grandes nécropoles parisiennes ou italiennes, de nombreux éléments artistiques de la production locale y sont présents. Les monuments d'intérêt historique sont également nombreux. Si le cimetière des Rois est considéré comme le panthéon genevois, d'autres cimetières du canton ayant un caractère urbain ou campagnard n'ont rien à lui envier.

¹⁴⁹ www.cimetieredesrois.ch et <http://www.pere-lachaise.com>.

Un patrimoine genevois méconnu

Les cimetières du canton de Genève renferment plusieurs tombes d'un intérêt historique et artistique. Il n'est pas question d'en faire une liste exhaustive dans cette recherche, mais de donner quelques éléments marquants révélant la présence d'un patrimoine méconnu. Les exemples que nous avons retenus tendent à montrer la diversité de ce patrimoine. Si certains éléments sont signés par des artistes reconnus sur le plan national d'autres sont d'auteurs inconnus. Quant aux personnalités, nous nous sommes efforcés de prendre des gens d'horizons différents et de montrer que célébrité et monument imposant ne vont pas forcément de paire.

Monuments artistiques

Sur le plan artistique, plusieurs artistes ont réalisé des monuments funéraires ; citons quelques exemples : le peintre Albert Schmidt (1883-1970), l'affichiste Eric Hermès (1881-1971), l'architecte Louis Bianchi, le sculpteur Henri König et de nombreux artistes ayant réalisé des médaillons avec profil du défunt tel que Kohler¹⁵⁰ et Elisabeth Fulpius¹⁵¹.

Les œuvres du sculpteur et médailleur Hugues Bovy (1841-1903), et du sculpteur Carl Albert Angst (1875-1965) sont les plus nombreuses dans les cimetières du canton. Ainsi, de nombreux profils d'Hugues Bovy sont scellés sur des tombes. C'est le cas pour la tombe de sa soeur et de son beau-frère, Laure et Isaac Mayor, sur laquelle deux médaillons avec portrait de profil des deux défunts sont réalisés par l'artiste (ill. 36 et 37). Le médailleur est également sollicité par des associations afin de réaliser des médailles s'insérant dans des monuments commémoratifs. C'est le cas du monument érigé par les oculistes suisses en 1885 à la mémoire du chirurgien ordinaire et oculiste du roi de France, Jacques

¹⁵⁰ On trouve un sculpteur de ce nom dans l'annuaire genevois de 1909 « G.Kohler ».

¹⁵¹ Sculpteur, élève d'Hugues Bovy, née en 1878.

Daviel (1693-1762). Une médaille avec un profil du défunt orne la partie supérieure de la stèle (ill. 38).

La présence de médaille sur les stèles est le plus souvent un élément décoratif des tombes des hommes ayant tenu une place importante dans l'histoire. A cet égard, on peut dire que la médaille de Laure Mayor, portrait de femme, est un élément rare dans les cimetières du canton. Cette pratique de la médaille avec portrait de profil est présente jusque dans les années 1960.¹⁵²

Les œuvres de Carl Albert Angst sont des sculptures. On en trouve quelques-unes au cimetière des Rois et au cimetière de Chêne-Bougeries, à l'arrière du temple. Ces sculptures des années 1920 expriment un sentiment de tristesse caractéristique de cette période. L'iconographie de ces monuments est similaire : une femme agenouillée penche sa tête sur ses genoux et semble pleurer, un drapé recouvre ses hanches et ses jambes. Une des premières représentations de cette expression de la douleur se trouve sur un bas-relief des années 1910 de la concession de la famille Wanner (ill. 39). Le modèle est repris de façon monumentale vers 1919 au cimetière des Rois pour le monument de l'ancien président de la Confédération helvétique Adrien Lachenal (1849-1918) (ill. 40). Il s'agit d'une sculpture et non d'un bas-relief. Le modèle de la sculpture est repris, dans des dimensions plus modestes, sur la concession de la famille Tcheraz au cimetière de Chêne-Bougeries à la fin des années 1920 (ill. 41).

Le cimetière de Chêne-Bougeries abrite un nombre important de monuments intéressants tant sur le plan historique qu'artistique. Les monuments d'intérêt artistique sont répartis sur l'ensemble de l'espace. Les monuments de la famille Szymanowski (ill. 42) et de la famille Fehr (ill. 43) viennent illustrer les deux voies que l'intérêt artistique des monuments funéraires peut prendre. Le premier se démarque par sa taille qui en fait le monument le plus haut du cimetière. Son rôle

¹⁵² Ce thème des médailles avec profil en relief sur les tombes pourrait faire l'objet d'une étude : identifier les artistes, les défunts, dater les objets, voir s'il en existe d'autres exemplaires, les intégrer dans la production de ces artistes et étudier la répartition de ce type d'œuvre dans les divers cimetières du canton.

central au sein de l'agencement du cimetière est occulté par le sapin qui le masque.

Ce monument de style néogothique est un exemple unique pour le canton de Genève. La stèle est conçue comme l'évocation de l'architecture d'une église gothique : pinacles, fenêtre en accolade, remplage trilobé, rosaces quadrilobées. La fenêtre centrale en accolade est ornée d'un bas-relief.

Bien que le monument ne soit pas signé, son ancienneté¹⁵³, sa taille, sa place au sein de l'agencement du cimetière ainsi que son caractère unique dans la région en font son intérêt.

La stèle de la famille Fehr (ill. 43) date vraisemblablement de 1914. Le monument est intéressant de par son iconographie : un ange est appuyé sur un balai. L'arrière-plan feint un mur et un décor paysagé. L'iconographie de l'ange à la tête inclinée exprime une certaine tristesse face à la mort annonçant l'expressivité plus marquée que l'on trouve dès la fin des années 1910 dans les monuments réalisés par Carl Albert Angst. Dans le cas présent, la perte d'un jeune enfant peut expliquer ce choix iconographique.¹⁵⁴

La stèle est signée sur l'un des côtés par le sculpteur. Il s'agit de Louis Wethli. On connaît deux sculpteurs répondant à ce nom. Il s'agit d'une famille de sculpteurs zurichois. Le père réalise, entre autre, le monument funéraire de Konrad Ferdinand Meyer à Klichberg. Son fils, probablement auteur de la stèle de la famille Fehr, est spécialisé dans la création de monuments funéraires.¹⁵⁵ La présence de cette signature sur le monument « Louis Wethli Zurich » nous permet d'identifier l'artiste de ce monument. C'est l'un des rares monuments de nos cimetières ayant été conçu par un artiste spécialisé dans les créations de ce type. Le fait d'avoir recours à un artiste zurichois met aussi en avant la réputation dont devait jouir cet atelier.

¹⁵³ Le monument a probablement été réalisé dans les dernières années du XIX^e siècle.

¹⁵⁴ Cette iconographie est rare dans nos cimetières.

¹⁵⁵ Dictionnaire biographie de l'art Suisse, vol.II p. 1120.

La présence de monuments funéraires réalisés par des artistes de renommée locale ou internationale n'est pas étrangère dans le canton. C'est Jean Jaquet (1754-1839) sculpteur et décorateur genevois réputé pour ses boiseries qui conçu son propre monument se dressant toujours à l'extrémité du petit cimetière de Pregny (ill. 44).

Dans le cimetière de Lancy, la tombe du peintre Henri Gustave Saltzmann (1811-1872) est ornée d'une palette de peintre réalisée par le sculpteur français Frédéric-Auguste Bartholdi (1834-1904), ami du défunt (ill. 45).

La tombe du peintre Suisse Ferdinand Hodler (1853-1918) au cimetière Saint-Georges joint les intérêts historique et artistique que peut comprendre un monument funéraire. Le caveau a été construit par l'architecte français René Allard. La partie supérieure du monument est ornée d'une peinture à l'huile réalisée par le restaurateur des Musées d'art et d'histoire de Genève dans les années 1960, Paul Zimmermann (ill. 46).¹⁵⁶ Cette copie a été effectuée lors de la dépose de la toile originale se trouvant sur la tombe d'Hodler. La peinture d'origine se trouvant sur la tombe a été réalisée par Albert Schmidt (1883-1970).¹⁵⁷ Les dommages, principalement dus aux intempéries, ont conduit à sa dépose. Cette œuvre, *Femme en bleu, bras étendus*, est conservée aux Musées d'art et d'histoire de Genève¹⁵⁸. Il s'agit d'une copie de la première version du *chant lointain*¹⁵⁹ réalisée en 1906 par Hodler et conservée au Kunstmuseum de Saint-Gall. Le modèle n'est autre que la femme d'Hodler. C'est elle qui commande cette copie à Albert Schmidt. Ce dernier séjourne trois semaines à Saint-Gall en 1919 afin de la réaliser.

Actuellement, la toile réalisée par Paul Zimmermann tend à se décoller, ce qui provoque une ondulation. En de nombreux endroits la couche picturale a disparu (parties inférieures et supérieures) ce qui rend la lecture de la signature et de la date extrêmement délicate. Le montant inférieur du cadre s'est partiellement

¹⁵⁶ Il s'agit d'une toile marouflée.

¹⁵⁷ Elève de Ferdinand Hodler inhumé avec sa femme au cimetière de Chêne-Bougeries.

¹⁵⁸ No d'inventaire 1993-0032.

¹⁵⁹ *Das Lied aus der Ferne*.

détaché. La Tribune du 19 janvier 1981 constate déjà le mauvais état de la toile « Trop exposée aux rigueurs du temps, la toile aura à nouveau besoin d'être restaurée ». ¹⁶⁰

Si la tombe de Ferdinand Hodler offre ce double intérêt historique et artistique s'appliquant à la majorité des œuvres que nous venons d'évoquer, d'autres monuments funéraires ne présentent, eux, qu'un intérêt historique.

Monuments historiques

Les monuments que nous qualifions d'historiques peuvent se diviser en deux catégories. La première concerne les tombes de personnages célèbres, la deuxième les monuments historiques au sens premier soit des monuments célébrant un événement historique. Nous verrons que les notions peuvent parfois se combiner.

Tombes d'hommes illustres

La présence de tombes de personnage illustres se retrouve à travers tout le canton. Chaque commune a « sa célébrité » pouvant être communale, cantonale, nationale ou internationale. Dans cette catégorie le cimetière des Rois fait exception de par la richesse que lui confère sa fonction de panthéon. Cependant les communes recèlent de trésors parfois mis en valeur, parfois confondus dans les rangées de tombes.

Dans le cimetière de Jussy se trouve la tombe de Marcel Junod (1904-1961), premier médecin étranger à aider les victimes d'Hiroshima en septembre 1945.

¹⁶⁰ On retrouve la problématique des choix à effectuer entre conservation et réhabilitation.

Délégué au CICR, puis élu vice-président du Comité en 1959, il sillonne l'Europe. Afin de rappeler la mémoire de cet homme, une plaque commémorative a été inaugurée sur l'esplanade du musée Ariana en septembre 2005.

Sur le plan de la médecine mentionnons la stèle de Jacques-Louis Reverdin (1842-1929) dans le cimetière de Pregny. Cet éminent médecin et chirurgien genevois a donné son nom à l'aiguille à suture qu'il met au point en 1881. Quelques années auparavant il décrit la première greffe épidermique. Il appartient à cette dynastie de médecins et chirurgiens de la famille dont la place proche de l'hôpital porte le nom. Cet homme est également propriétaire de la maison « Poussière » qui borde les rives du Léman et se rattache à la commune. Dans ce cas présent la concession a été désaffectée mais la stèle a été conservée et fixée au mur.

Dans le domaine des technologies de la construction, mentionnons Robert Maillard (1872-1940) inhumé au cimetière du Petit-Saconnex. Cet ingénieur et entrepreneur est célèbre pour sa conception des ponts qui révolutionne le XX^e siècle.

La simple dalle qui repose sur la concession lui confère un caractère modeste. Cependant sa présence dans le quartier « ancien cimetière » l'inscrit dans le secteur le plus riche en personnalités de cette nécropole et constitue un signe de prestige.¹⁶¹

Contrairement à la stèle de Jacques-Louis Reverdin le monument n'est pas mis en évidence. En opposition avec la concession de Marcel Junod le monument se limite à une dalle sobre et aucun élément végétal n'attire le regard. La tombe se fond donc dans les lignes de dalles recouvrant le cimetière.

¹⁶¹ Ludwig Quidde est aussi inhumé dans ce secteur près de la loge d'entrée. Emplacement qu'Hans Wehberg choisit pour honorer la mémoire du défunt.

A travers ces trois personnalités nous avons voulu dresser un aperçu des célébrités se trouvant dans les cimetières du canton et de l'attention dont leur tombe peut faire l'objet.

Monuments historiques et commémoratifs

Quant aux monuments historiques ils sont moins nombreux dans nos cimetières. Il s'agit essentiellement de monuments érigés suite aux guerres. Ils se trouvent dans deux des quatre nécropoles de la Ville, celle de Saint-Georges et Châtelaine.

A Châtelaine une plaque commémorative honore la mémoire des volontaires suisses morts en France pendant la première guerre mondiale. Un obélisque de 1871 honore la mémoire des français morts à Genève pendant l'internement de 1871.¹⁶² A Saint-Georges se dresse le mausolée aux morts de la colonie italienne de Genève ainsi que celui érigé à la mémoire des morts allemands lors de la première et de la deuxième guerre mondiale. Des monuments commémoratifs de la première guerre mondiale ont également été érigés au sein de la ville. Nous pensons notamment au monument dédié aux soldats morts pendant la première et la deuxième guerre mondiale dans le parc de Mon Repos, ainsi que celui consacré aux français et aux volontaires suisses morts pour la France entre 1914 et 1918 se trouvant en face de l'actuel consulat de France.

La nécropole du Petit-Saconnex, elle, n'abrite aucun monument aux disparus pendant les guerres. On y trouve cependant un obélisque qui est à la fois un monument historique et funéraire. Il s'agit de l'Obélisque de la *Société de la paix* que Jean-Jacques de Sellon (1782-1839) fait ériger en 1832 dans sa campagne de *La Fenêtre* à Pregny afin de commémorer la création de la Société qu'il

¹⁶² Pour la nécropole de Châtelaine nous pourrions encore mentionner un ensemble de onze tombes de soldats français décédés entre 1916 et 1918. Mais cet ensemble appartient aux dalles individuelles et non à un monument commémoratif.

inaugure deux ans auparavant.¹⁶³ Ce monument est recouvert sur ses quatre faces d'inscriptions dédiées aux hommes et aux femmes ayant lutté pour la paix.¹⁶⁴ Son emplacement dans la campagne de Jean-Jacques de Sellon en fait un point central du parcours didactique que ce dernier crée dans son parc. En août 1834 l'Obélisque devient un monument funéraire en plus de son but pédagogique et historique. C'est à cette époque que Jean-Jacques de Sellon exprime le souhait d'être inhumé au pied du monument dans sa campagne. Demande exécutée à son décès en 1839. Sa femme, Cécile de Budé (1792-1863), est inhumée à ses côtés. Jusqu'en 1907 le monument reste dans la campagne familiale. A cette date, pour des raisons qui restent pour l'instant inconnues, le monument est transféré dans la nécropole du Petit-Saconnex où il se trouve encore aujourd'hui (ill. 47). Il occupe une place centrale, il se dresse dans l'alignement de l'entrée au sommet de la pente qu'offre le terrain¹⁶⁵. Ce monument historique de première importance dans l'histoire de Genève comme ville de paix est tombé dans l'oubli et ce ne sont pas les caractères devenus illisibles qui attirent le regard des curieux.

Ce monument historique tout comme les monuments commémoratifs se trouvant aux cimetières de Saint-Georges et de Châtelaine ne bénéficient d'aucun traitement de faveur et sont aussi soumis à échéance.¹⁶⁶

¹⁶³ Parmi les nombreuses activités politiques et philanthropiques de ce genevois, c'est cette initiative qui marque le plus l'Histoire. Cette entreprise souligne le rôle de pionnier que Jean-Jacques de Sellon joue dans le domaine de la paix en Europe continentale, tout en soulignant, à l'heure actuelle, la place historique de Genève dans sa lutte pour la paix.

¹⁶⁴ Pour la transcription des inscriptions voir annexe 3.

¹⁶⁵ Sur l'historique de l'Obélisque de la Société de la paix voir Rilliet Natalie.

¹⁶⁶ Concernant l'Obélisque de *la Société de la paix* le comité Jean-Jacques de Sellon soutenu par l'association *Genève un lieu pour la paix* a entrepris des démarches afin d'obtenir le maintien du monument arrivé à échéance en septembre 2005.

Conclusion

L'étude du développement des mesures de sauvegarde et de protection du patrimoine funéraire à Genève, de la création de la Société économique à l'établissement d'un recensement cantonal, permet de retracer l'évolution des débats et des intérêts qu'a pu susciter cet espace. Actuellement aucune mesure d'ensemble n'a été prise par le Service des Monuments et des Sites. Le recensement réalisé en 2005 a été présenté le 20 décembre 2005 à la Commission des Monuments, de la Nature et des Sites et au début 2006 au magistrat en charge du département, Mark Muller. Des dossiers sont en préparation et seront envoyés aux communes d'ici le mois de mai 2006.¹⁶⁷

Après plus d'une année passée à élaborer l'historique des cimetières et à essayer de créer des catégories pour les monuments, se pencher sur l'évolution de la notion de sauvegarde de ce patrimoine m'a permis de prendre suffisamment de distance avec le travail d'inventaire pour remettre cette entreprise même dans une perspective historique.

Cette recherche s'est parfois heurtée à des difficultés similaires à celles rencontrées lors du recensement, notamment à la question essentielle pour l'historien : où trouver les références et les sources ? La question reflète le peu d'intérêt que suscite le sujet. Nous avons vu que la Commission d'art public consacre les premières années de ses actions aux cimetières. Mais aucun document d'archives de cette initiative n'a été retrouvé. Le même constat s'applique au patrimoine funéraire conservé dans les cimetières désaffectés autour des édifices religieux et pour les dalles médiévales conservées à la cathédrale Saint-Pierre. Ces difficultés peuvent trouver une explication dans l'historique même des mesures de sauvegarde du patrimoine funéraire.

¹⁶⁷ Il s'agit d'une copie du recensement concernant le cimetière de la commune.

La question du cimetière en tant qu'élément patrimonial est abordée de manière indirecte dès la fin du XVIII^e siècle. Ces mesures relèvent avant tout de questions confessionnelles et patriotiques. Parallèlement à ce souci confessionnel, le développement des théories hygiénistes vient modifier l'environnement et l'agencement des cimetières du canton. Cette marche vers le progrès se traduit également par l'apparition de produits industrialisés faisant naître la nostalgie à l'égard de l'aspect pittoresque de certains lieux et des monuments historiques. Le cimetière, en tant que partie intégrante du paysage urbain, reflète à son échelle l'ensemble de ces débats. Le cimetière est également un lieu de réflexion sur le patrimoine conjuguant à la fois sculpture monumentale, architecture et plan d'ensemble. Les différents pays européens s'étant penchés sur la question du patrimoine funéraire et de sa conservation ont essentiellement proposé des mesures concernant les monuments. Cette question est délicate car elle touche de manière directe les défunts et leurs familles.

Les infrastructures du cimetière, tout comme son espace, posent moins de problèmes car ils peuvent être assimilés à l'architecture et au plan. Dans le cadre suisse, plusieurs cimetières ont fait l'objet de mesures de protection dans leur ensemble. A titre d'exemple, mentionnons les nécropoles des Rois à Genève, du Wolfgottesacker de Bâle et celui du Boix-de-Vaux à Lausanne. Certains édifices liés au cimetière ont fait l'objet de restauration et ont été conservés en tant qu'éléments architecturaux significatifs d'une époque. C'est le cas du crématoire du cimetière Sihlfeld à Zürich, premier crématoire Suisse, inauguré en juin 1889, restauré en 1988-1989, et ayant fait l'objet d'une publication à la fin des travaux.¹⁶⁸ A Genève, les loges d'entrée des nécropoles de la Ville ont fait l'objet d'études par le service de Conservation du patrimoine architectural de la Ville.¹⁶⁹ Au cimetière Saint-Georges, l'ancien crématoire et columbarium ont été restaurés et conservés.

¹⁶⁸ Nivergelt Dieter et Frank, Stutz Werner, « Das Krematorium Sihlfeld in Zürich », dans *Schweizerische Kunstführer*, 1989, pp.1-27.

¹⁶⁹ Sur ces bâtiments voir les rapports de Ripoll David et Palfi Véronique.

La réflexion sur la conservation des monuments funéraires propose différentes solutions. L'option qui semble la plus fréquemment utilisée est le réemploi d'anciens monuments ayant une valeur artistique prédominante. Cette pratique n'est établie que dans quelques cimetières, le plus souvent des nécropoles historiques. Il y a donc un lien étroit entre protection du cimetière et de ses monuments. Cependant les deux mesures ne sont pas forcément liées.

Cette solution pourrait être appliquée à tous les cimetières et éviterait ainsi la création de champs de repos à deux vitesses. De nombreux petits champs de repos de campagne possèdent un monument se démarquant par ses qualités artistiques. C'est le cas des trois stèles de la famille Deville au cimetière de Pregny (ill. 49) ou de la chapelle de la famille Longet à Confignon (ill. 48). Mais cette option a également ses limites, certaines personnalités historiques n'ont pas forcément un monument de première importance artistique, c'est notamment le cas de la tombe de l'économiste et sociologue italien Vilferdo Pareto (1848-1923) à Céligny et du pianiste et compositeur roumain Dinù Lipatti (1917-1950) à Chêne-Bourg. Il s'agit dans les deux cas d'une dalle posée à même le sol avec une inscription comportant le prénom, le nom et les dates du défunt. De telles tombes ne peuvent être reprises comme nouvelles sépultures, elles perdent alors tout leur sens.

Le réemploi de monuments d'intérêt artistique pose également des questions d'ordre éthique. Une fois la concession arrivée à l'échéance de nonante-neuf ans, la famille ne peut renouveler l'emplacement. Si cette dernière est encore attachée à ce lieu, il pourrait être difficile de voir ce monument abriter la mémoire d'un défunt inconnu. Dans le cas où la famille n'entreprendrait plus le monument, il faudrait trouver un financement permettant le maintien en l'état du monument. Ce sujet est délicat dans une période de restriction budgétaire. Relevons cependant que si le Conseil administratif de la Ville ne possède pas de fonds pour entretenir les monuments funéraires, il arrive tout de même à offrir une

nouvelle sculpture au cimetière des Rois en 2005 ce qui paraît contradictoire.¹⁷⁰ Cette approche consistant à « l'embellissement de l'espace public » au détriment des anciens monuments laisse perplexe.

Face au problème soulevé par la conservation des monuments funéraires ne pourrait-on pas imaginer une solution intermédiaire ? Les concessions de valeur artistique et / ou historique pourraient bénéficier d'une clause particulière autorisant les descendants en ligne directe à être inhumés sur cette concession à condition qu'ils conservent le monument en état et les inscriptions antérieures. Au cas où la famille s'éteindrait ou souhaiterait se défaire du monument familial, la commune pourrait, selon l'importance du défunt, faire apposer une plaque souvenir sur le mur d'enceinte du cimetière. Si le monument se démarque de par ses qualités artistiques, il pourrait faire l'objet d'une reprise par un tiers qui en assumerait l'entretien en échange du droit d'inhumation.¹⁷¹ Le monument pourrait aussi être remis en état et entretenu par une association qui le proposerait ensuite aux particuliers.¹⁷²

Une place suffisante devrait être réservée aux solutions originales telles que la transformation d'une ancienne chapelle familiale en columbarium à Collonge-Bellerive.

Une réglementation, ou du moins une circulaire à l'intention des communes, permettrait d'harmoniser la situation. Cette proposition pourrait comprendre deux niveaux. Le premier, d'ordre cantonal, comprendrait les éléments d'importance nationale et internationale et serait gérés par une collaboration entre la commune et le canton. Les cimetières, étant sous la compétence des communes, ces dernières pourraient aménager leur règlement en fonction des monuments d'intérêt cantonal et communal qui leur seraient communiqués. Un tel système éviterait de créer un unique panthéon au cimetière des Rois et relèverait ainsi les éléments de valeur de chaque commune. Certaines communes ont déjà pris des

¹⁷⁰ Mertenat Thierry, « Le cimetière des Rois s'offre une mystérieuse sculpture », dans *Tribune de Genève*, 22 novembre 2005, p. 25.

¹⁷¹ Selon le modèle proposé à Cologne.

¹⁷² Selon le modèle développé à Reims.

mesures allant dans ce sens et ont mis sous protection communale des monuments.¹⁷³

Cette solution me semble intéressante dans la mesure où elle garantit le maintien du monument dans son contexte d'origine. Le déplacement systématique des sépultures dans un lieu unique tel que le cimetière des Rois a l'avantage de valoriser un lieu, mais le monument sort alors de son contexte d'origine. S'il existe un lien étroit avec son implantation d'origine ce dernier devrait être prépondérant par rapport à un déplacement.

Ces questions liées au patrimoine funéraire reflètent des problématiques touchant l'ensemble du patrimoine.

A l'heure actuelle, les entreprises de sauvegarde et de protection du patrimoine sont multiples et variées et concernent aussi le patrimoine en construction. Créations contemporaines et séculaires se côtoient sur les listes de mesures de protection. La taille des éléments concernés varie du monument au plan de site. Le patrimoine se diversifie dans son approche des objets qu'ils soient le témoignage unique d'une époque, une œuvre remarquable ou quotidienne. Face à cette diversité peut-on encore parler de patrimoine ?

Et comment vivre avec ce patrimoine ? Faut-il figer ce témoignage du passé dans sa version d'origine ou peut-il évoluer avec son temps et subir des réaffectations telles que l'ont proposé certaines villes pour le patrimoine funéraire dès les années 1980 ?

Cette réflexion touchant directement le patrimoine funéraire est également une discussion de premier ordre du patrimoine bâti. Faut-il garder la fonction du bâtiment ? Peut-on conserver l'enveloppe et en modifier le contenu ?

Ces questions jouent un rôle important dans les constructions actuelles qui sont de plus en plus pensées pour perdurer et évoluer dans le temps. On construit avec la notion d'entretien et de modification de l'espace. Un bâtiment doit pouvoir

¹⁷³ Il s'agit notamment des communes de Vandoeuvres et d'Hermance.

être construit comme lieu de travail et pouvoir s'adapter à l'habitation. On réfléchit sur le vieillissement des matériaux et leur emploi. D'anciennes usines sont transformées en musée ou en loft tout comme d'anciens monuments funéraires peuvent être transformés de caveau familial en columbarium. On achète une vieille maison que l'on restaure et qui sera à nouveau habitée. Bien que l'idée puisse choquer c'est le même modèle que certains cimetières de France ou d'Allemagne ont adopté pour préserver leur patrimoine funéraire.

A une époque où construction contemporaine et séculaire se côtoient ne peut-on imaginer qu'il en soit de même au sein du champs de repos. De nombreuses familles seraient sans doute intéressées par la reprise des monuments de leurs ancêtres. L'éternelle question de la place qui a été l'argument majeur de la seconde moitié du XX^e siècle doit être revu. De plus en plus de personnes ont recours à l'incinération, les urnes prennent moins de place et peuvent trouver leur place au sein d'un ensemble familial sans avoir recours à une nouvelle concession. Ces nouvelles pratiques devraient être prises en compte dans les choix relatifs à la conservation des monuments et des columbariums, ces derniers se faisant trop petit de nouvelles infrastructures se construisent, parfois au détriment des précédentes.

Bibliographie

Sources :

- Archives de la classe des Beaux-arts de Genève : registre no 4 (1852-1860) et procès-verbaux du bureau (1949-1970).
- Archives du Service des monuments et des sites de Genève : MS-C 231 (Monument Brunswick) et MS-I CRG-2 (tombeau du Général Hauke-Bosak, Cimetière de Carouge).
- Lettre de la commission d'art public du 16 octobre 1905 à la commune de Pregny-Chambésy (archives de la commune).
- *Procès-verbaux des séances annuelles de la Société pour l'avancement des arts*, 1855-1859, tome VII.
- *Rapports de la Commission d'art public* de 1902 à 1906.
- *Rapports de la Société d'art public*, 1909, 1910, 1920-21, 1924-1926.
- Société Economique, *Tableaux, relevés, notes, concernant les cimetières de la campagne*, 1798-1833 (AEG H2 no 22).
- Restauration de l'ensemble des tombes Pictet aux Rois (archives privées).

Littérature secondaire :

- Benziger Thierry, *Naissance du concept d'Art public à Genève : La Société d'art public de 1901 à 1914*, Genève, 1993.
- Blavignac Jean-Daniel, « Notice historique sur le cimetière de Genève », dans *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, Genève 1849, t. 7, pp.171-179.
- Blavignac Jean-Daniel, Prétrier Adrien, *Histoire de Carouge*, vers 1865 (éd. 1985).
- Beyern Bertrand *Guide des tombes d'hommes célèbres*, Paris, 2003.
- Blondel Louis, Arlaud Jean, *Le cimetière de Plainplais*, Genève, 1959
- *Cimetière des Rois : sépultures parmi les plus visitées*, Genève, 2004.
- Claparède Théodore, *Notes sur l'ancien temple de Chancy et sur les inhumations des campagnes*, 1865.
- *Conserver l'éphémère ?*, Berne, 2003.
- « Déclaration pour une Charte internationale du patrimoine funéraire », dans *Les échos du patrimoine*, Belgique, avril-juin 2001.
- Correvon Henry, *Nos Cimetières*, 1905.
- Deonna Waldemar, « les collections lapidaires au musée d'art et d'histoire », dans *Genava*, 1927, pp. 107-234.
- Deonna Waldemar, « Conservation des monuments et protection des sites », dans *Genava*, 1924, tome II, pp. 80-82.
- Deuber Gérard, *La cathédrale de Saint-Pierre de Genève*, Berne, 2002.
- Dhombre Pierre, « Sauvegarde du cimetière Nord de Reims », dans *Espace : église, arts, architecture*, no 19, octobre 1982, pp. 42-46.
- *Dictionnaire biographie de l'art Suisse*, Zürich, 1998, 2 vol.

- Doumergue Emile, *Autrefois et aujourd'hui. Guide historique et pittoresque de l'étranger à Genève*, Genève, 1926.
- Du Bois Melly Charles, *Des usages des cimetières au siècle passé*, Genève, 1888.
- Duboule Henri, *Notice historique sur le Petit-Saconnex*, 1907.
- Dufour Alferd, *Histoire de Genève*, Paris, 1997.
- Sous la direction El-Wakil Leïla, *Jean-Daniel Blavignac 1817-1876*, Genève, 1990.
- Frey Pierre, *Le cimetière du Bois-de-Vaux 1919-1954 et le Jardin Botanique de Montriond*, Lausanne, Guides de monuments suisses, Berne, 1989.
- *Genève Divonne-les-bains*, les guides bleus illustrés, Paris, éd.1932.
- *Genève et ses environs*, Les guides bleus illustrés, Paris, éd. 1950 et 1957.
- Holl Karl, « Ludwig Quidde, 1858-1941, sa vie et son œuvre », dans *Bulletin de l'association Genève un lieu pour la paix*, 2004, no 2, pp. 17-32.
- Kathari Suzanne, Rilliet Natalie, *Recensement du patrimoine funéraire du canton de Genève*, Genève, 2005.
- Lapaire Claude, « La sculpture à Genève au XIX^e siècle : questions de méthode », dans *La Revue Suisse d'art et d'archéologie*, 1981, no 38, pp. 103-109.
- De Loës Barbara et Roland, *Genève par la gravure et l'aquarelle*, Genève, 1988.
- Mertenat Thierry, « Le cimetière des Rois s'offre une mystérieuse sculpture », dans *Tribune de Genève*, 22 novembre 2005, p. 25.
- Nivergelt Dieter et Frank, Stutz Werner, « Das Krematorium Sihlfeld in Zürich », dans *Schweizerische Kunstführer*, 1989, pp.1-27.
- Notice descriptive du fonds d'archives « cimetières » de la Ville de Genève.
- *Pregny-Chambésy, d'hier et d'aujourd'hui*, Pregny-Chambésy, 2000.
- *Projet de politique du patrimoine, ville de Montréal*, 8 février 2005.
- Radja Ivan, « Les tombes de la discorde », dans *Le Matin*, 26 mars 2006.
- Rilliet Natalie, « L'obélisque de la Société de la paix 1832-2004 », dans *Bulletin de l'association Genève un lieu pour la paix*, Genève 2003, no 1, pp.3-25.
- Rossel Patrice, *Une visite du cimetière de Plainpalais*, Pully, 1994.
- « Le cimetière du village », dans *Architecture romande*, Mars-Avril 1990, No. 1 pp. 86-87.

Sites internet

- <http://www.19e.org/articles/cimetiere1/circulaireprairial.htm> (décret du 12 juin 1804).
- www.athenee.ch (Classe des Beaux.Arts).
- www.dhs.ch (dictionnaire historique de la Suisse).
- www.cimetieredesrois.ch.
- <http://www.pere-lachaise.com>.

Sources orales

- Jean-Daniel Candaux, historien.
- Madame Charvoz (mairie de Meinier).
- Gérard Deuber, archéologue.
- Roger Durand, historien.
- Pierre Graber, président du conseil de paroisse de Satigny.
- Diane Necker, conseillère municipale à Satigny.
- Monsieur Pernet, architecte paysagiste du bureau Gilbert Henchoz.
- François Pictet.
- Stéphane Riem (mairie de Troinex).
- Jean Terrier, archéologue cantonale.

Crédits photographiques

Natalie Rilliet illustrations : 1 ; 3 ; 7 à 8 ; 11 à 13 ; 15 ; 19 à 23 ; 25 ; 29 à 34 ; 36 à 45 ; 47 à 49.

Suzanne Kathari illustrations : 6 ; 10 ; 18 ; 24 ; 26 et 27 ; 35 et 46.

Centre d'iconographie genevoise illustration : 24.

De Loës illustrations : 4 et 5.

Archives du DCTI illustration : 28.

Henry Correvon illustrations : 14 ; 16 et 17.

Anne-Marie Viaccoz d'après SITG : 2.

Pregny-Chambésy illustration : 9.

Jean-Daniel Candaux (archives Geisendorf) illustration : 18.

Table des illustrations

1. Vue du vieux cimetière de Céligny
2. Vue du cimetière de Céligny
3. Vue du cimetière des Rois
4. Matthäus Merian, *Genève*, 1642
5. Anonyme, *Geneva*, début XVIII^e

6. Vue du cimetière de Versoix et de son environnement
7. Vue du cimetière d'Hermance
8. Vue de l'ancien cimetière de Gy
9. Deux vues du cimetière de Pregny, 1900-2000
10. Caveau Martel de Nujac, vers 1900, cimetière de Collonge-Bellerive
11. Cimetière de Corsier, ancien secteur
12. Cimetière de Corsier, nouveau secteur
13. Cimetière de Chêne-Bougeries
14. Le cimetière Saint-Georges vers 1905
15. Tombe d'Henry Correvon, cimetière de Chêne-Bourg
16. Cimetière-parc de New York vers 1900
17. Cimetière Saint-Georges vers 1905
18. Colonne de William Geisendorf I au cimetière de Lancy, vers 1890
19. Tombes de Saint-Ours et Sismondi, vers 1910 et vers 1843, cimetière de Chêne-Bougeries
20. Hugues Bovy, médaille de Paul Chaix, 1901, cimetière de Chêne-Bougeries
21. Agrandissement du cimetière de Vernier Village
22. Ensemble de la famille Pictet avant nettoyage, 2004, cimetière des Rois
23. Ensemble de la famille Pictet après nettoyage, 2005, cimetière des Rois
24. Colonne de William Geisendorf I, Parc Tressy-Cordy
25. Monument Brunswick, 1879, quai du Mont-Blanc
26. Cénotaphe de Gusatve Revilliod, parc de l'Ariana, vers 1900
27. Cénotaphe de Gustave Revilliod, parc des Nations Unies, 2005
28. Stèle de Joseph Hauke Bosak, vers 1882, cimetière de Carouge
29. Caveau de la famille Chauvet, vers 1919, cimetière du Petit-Saconnex
30. Caveau inconnu, vers 1910, cimetière du Petit-Saconnex
31. Caveau de la famille Taunay, vers 1912, cimetière du Petit-Saconnex
32. Caveau de la famille Châtelet, vers 1920, cimetière du Petit-Saconnex
33. Caveau de la famille Sauvaire, vers 1925, cimetière du Petit-Saconnex
34. Caveau de la famille Tomasini, vers 1926, cimetière du Petit-Saconnex
35. Caveau de la famille Schiffner, 1932, cimetière Saint-Georges
36. Hugues Bovy, médaille de Laure Mayor-Bovy, 1877, cimetière d'Hermance
37. Hugues Bovy, médaille d'Isaac Mayor, 1901, cimetière d'Hermance
38. Stèle commémorative de Joseph Daviel, 1885, cimetière de l'église Saint-Hippolyte, Grand-Saconnex
39. Carl Angst, tombe de la famille Wanner, vers 1910, cimetière de Chêne-Bougeries
40. Carl Angst, tombe d'Adrien Lachenal, vers 1920, cimetière des Rois
41. Carl Angst, détail de la tombe de la famille Tcheraz, vers 1925, cimetière de Chêne-Bougeries
42. Stèle Szymanowski, vers 1888, cimetière de Chêne-Bougeries
43. Louis Wethli, Tombe de la famille Fehr, vers 1914, cimetière de Chêne-Bougeries
44. Jean Jaquet, tombe de Jean Jaquet, vers 1837, cimetière de Pregny
45. Frédéric Auguste Bartholdi, tombe Saltzmann, 1872, cimetière de Lancy
46. René Allard, Albert Schmidt, tombe de Ferdinand Hodler, vers 1920, cimetière Saint-Georges
47. L'obélisque de la Société de la paix, 1832, cimetière du Petit-Saconnex

48. Caveau de la famille Longet, Conignon
49. Stèle de Marie-Louise Deville, cimetière de Pregny

Table des annexes

Annexe 1, Extrait du règlement du cimetière du Petit-Saconnex de 1905.

Annexe 2, Déclaration pour une charte internationale du patrimoine funéraire du 10 novembre 2000.

Annexe 3, Transcription des inscriptions de l'Obélisque de la Société de la paix.

Annexe 1

Extrait du règlement du cimetière du Petit-Saconnex de 1905¹⁷⁴

De la décoration des tombes

ART. 24.

Les entourages métalliques ne pourront avoir plus de 70 centimètres au-dessus du sol.

Les ornements métalliques, soit toitures dites « Abris » et les porte-couronnes, sont interdits.

Il est accordé un délai de cinq ans à partir du jour de la mise en vigueur du présent règlement pour l'enlèvement des ornements qui sont interdits par le présent règlement.

Il est recommandé, par contre, de planter sur les tombes des fleurs et des arbustes, à l'exception des plantes à racines traçantes.

Une liste des arbres et arbustes autorisés est déposée à la Mairie et affichée à l'entrée du Cimetière.

La Mairie se réserve toutefois de faire enlever ou élaguer toute plantation qui gênerait les tombes voisines ou les allées du cimetière.

Si une concession n'est pas renouvelée à l'expiration du terme de 20 ans accordé par la loi, la famille est avisée par lettre chargée d'avoir à enlever ces objets dans un délai de trois mois. Passé ce délai, ils sont enlevés d'office et vendus au profit de la commune.

* * *

Annexe 2

Déclaration pour une charte internationale du patrimoine funéraire du 10 novembre 2000¹⁷⁵

¹⁷⁴ Tel qu'il est reproduit dans le courrier adressé à la commune de Pregny-Chambésy par la Commission d'art public le 16 octobre 1905.

¹⁷⁵ Telle que publiée dans *Les échos du patrimoine* de la région Wallonne en avril-juin 2001.

Le patrimoine funéraire, particulièrement les cimetières et les lieux de sépulture, suscite de nombreuses questions quant à sa préservation et à la nécessité d'intervenir. Il est reconnu que les rites et les sites funéraires anciens, témoins de la vie et de la culture des collectivités qui occupent un territoire, sont menacés par l'apparition de nouvelles pratiques. Ces nouvelles pratiques, issues de l'évolution naturelle des sociétés, remplacent la réalité ancienne et dissipent le sens des témoins patrimoniaux en place. Or, il apparaît que ces signes participent à l'affirmation des valeurs des collectivités, à leur inscription au sein d'une structure culturelle mais permettant également aux collectivités de se fonder par l'appartenance à une mémoire identitaire, généalogique, historique et monumentale. Le texte de cette déclaration a été proposé par Xavier Deflorenne (Belgique), présenté et discuté en plénière lors du Colloque organisé par l'Ecomusée de l'Au-Delà en collaboration avec la Commission de la Capitale nationale (Québec) et la revue Frontières (UQAM).

Définition: Le patrimoine funéraire, comprend la réalité unifiée et complexe intégrant les sites, les installations visibles et invisibles, les expressions de mentalités et de ritualisation face à la mort, à la perte et au deuil, ainsi que les sources permettant d'éclairer toutes ces notions.

Préambule

Attendu la très grande richesse patrimoniale des sites et rites funéraires;

Attendu que les sites et rites funéraires sont menacés, victimes de désaffectation et de dilapidation;

Attendu que la préservation de l'intégrité du patrimoine funéraire est une responsabilité des familles et ayants droit;

Attendu qu'une responsabilité dans la protection du patrimoine funéraire est reconnue par les collectivités locales;

Attendu qu'une responsabilité dans la protection du patrimoine funéraire des collectivités est reconnue par l'Etat;

Attendu l'actuelle nécessité à coordonner les actions des familles et ayants droit, des collectivités, des institutions religieuses, des groupements professionnels et de l'Etat et offrir une base d'action commune et efficace.

En conséquences:

Nous affirmons l'importance et la signification du patrimoine funéraire pour les sociétés et les individus qui les composent.

Nous reconnaissons que:

- le patrimoine funéraire se présente sous des formes riches, multiples et diversifiées;
- le patrimoine funéraire, tant privé que collectif, regroupe des expressions matérielles, spirituelles ou rituelles, d'écriture comme de tradition orale;
- le patrimoine funéraire est représentatif de l'ensemble des sociétés dans lesquelles s'inscrivent ces expressions;
- le patrimoine funéraire, sous toutes ses formes, est porteur de mémoire familiale, locale, nationale et universelle.

Nous nous engageons à:

- Étudier, connaître et comprendre le patrimoine funéraire de nos pays respectifs, de manière à éclairer les choix et gestes qui le concernent;
- Poser, avec une compétence fondée sur l'éducation et la recherche, les gestes nécessaires à la conservation et à sa mise en valeur;
- Reconnaître, faire connaître et apprécier ce patrimoine afin de renforcer le sentiment de responsabilité des familles, des collectivités et des pouvoirs publics à son égard;
- Agir de manière réfléchie et respectueuse, en accordant la priorité au bon usage du patrimoine funéraire, aux modes et actions appropriées de prévention et de préservation ainsi qu'au développement des outils et des méthodes nécessaires à cette fin;
- Susciter, encourager et soutenir la collaboration entre tous les acteurs concernés: familles et ayants droit, institutions religieuses, groupements professionnels, associations et pouvoirs publics d'ici et d'ailleurs, pour la défense, la conservation, la mise en valeur et la transmission du patrimoine funéraire;
- Susciter et favoriser l'intégration des pratiques funéraires contemporaines dans les cimetières et les lieux de sépulture, dans le respect du patrimoine funéraire existant;
- Promouvoir et diffuser la présente déclaration et ses principes.

* * *

Annexe 3

Transcription du monument du 13 novembre 2004

La / Société / de la paix / fut fondée / le 1^{er} décembre 1830 / par / J. J. de Sellon / citoyen de Genève / comte du S^t. Empire / Il / consacra / ce / monument / à / l'inviolabilité / de la vie de / l'Homme / l'an 1832 / La Société de la Paix pour atteindre le but au quel elle tend / ouvrit l'an 1830 un concours au monde entier pour signaler / les meilleurs moyens de procurer / une paix générale et permanente / et délivra en 1836 une médaille au Docteur Satorius / Professeur à l'Université de Zurich / qui avait le mieux traité cette question/ Jean-Jacques de Sellon / 21 jan 1782 / 7 juin 1839 / Cécile de Sellon / née de Budé / 7 nov 1792-26 sept 1863

A / Frédéric Guillaume III / Roi de Prusse / il contribua à vanter / la paix du monde / l'an 1830 / A / Henri IV / il voulut donner / la paix à l'Europe / en créant / un tribunal arbitral / le / XIX^{me} siècle / accomplira son œuvre / A / Sully / l'ami le ministre / et l'historien d'Henri IV / A / Fénelon / Au duc de Sussex / frère du roi d'Angleterre/ Guillaume IV / ce prince fonda une société chargée d'éclairer l'opinion / sur les effets de la peine de mort

L'Etat du Maine / et celui de / New-Hampshire en Amérique / ont aboli la peine de mort / l'an 1837 / Léopold/ G^D. Duc de Toscane / ce grand prince / abolit la peine de mort / A / Victor de Tracy / il réclama l'abolition / de la peine de mort / l'an 1830 / A / Charles Lucas / couronné à Genève et à Paris / l'an 1827 / pour son ouvrage contre la peine de mort / Dieu ne veut pas la mort du pécheur / mais sa conversion et sa vie / A / Beccaria / A / Grohmann / Il demanda l'abolition de la peine de mort à l'Allemagne

A / William Penn / l'ami de la paix / né l'an 1644 / mort l'an 1718 / A / Casimir Perrier / ce grand citoyen / maintint la paix en Europe / pendant son ministère / Heureux ceux qui procurent la paix / car ils seront appelés enfans de Dieu / A / Livingston / il demanda l'abolition / de la peine de mort à l'Amérique / A / Nicolas De Flue / le pacificateur / de la Suisse / A / Wilberforce / A / Elisabeth / Elle supprima le peine de mort en Russie

Dalle funéraire

Ici reposent / Jean-Jacques de Sellon / né le 21 janvier 1782 mort le 7 juin 1839 / et Cécile de Sellon née de Budé / née le 7 novembre 1792 morte le 26 septembre 1863 / Alors j'entendis une voix du ciel me disant : écris : Bienheureux sont les morts qui meurent au Seigneur / qui pour certain dit l'Esprit car ils se reposent de leurs travaux et leurs œuvres les suivent / Apoc ch (...)



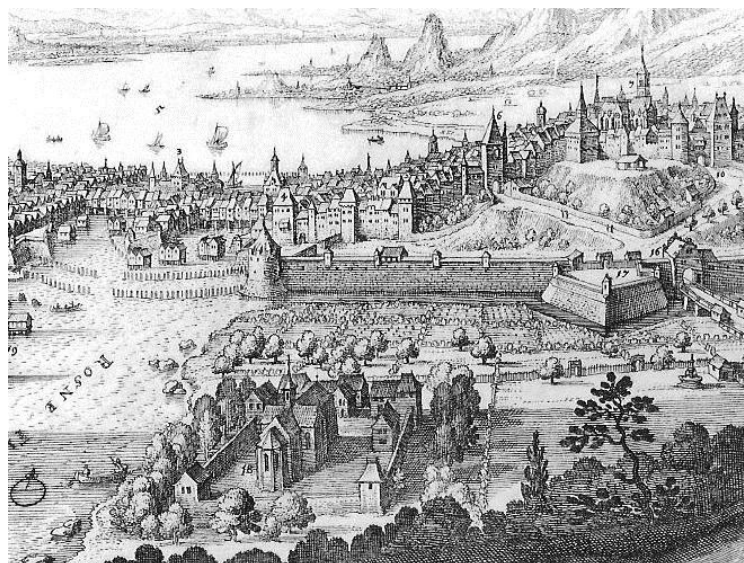
Vieux cimetière de Céligny
N°1



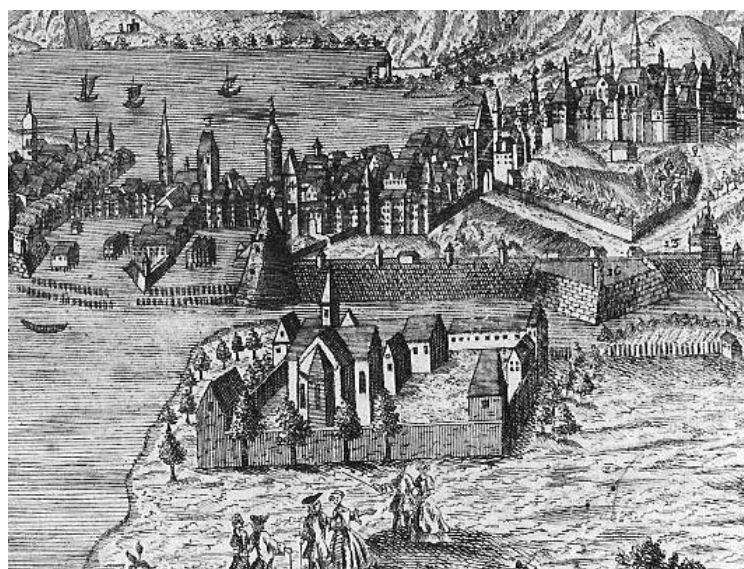
Cimetière de Céligny
N°2



Cimetière des Rois
N°3



Cimetière des pestiférés 1642, BPU, d'après de Loës, détail
N°4



Cimetière des pestiférés début XVIII^e siècle, BPU, d'après de
Loës, détail

N°5



Cimetière de Versoix
N°6



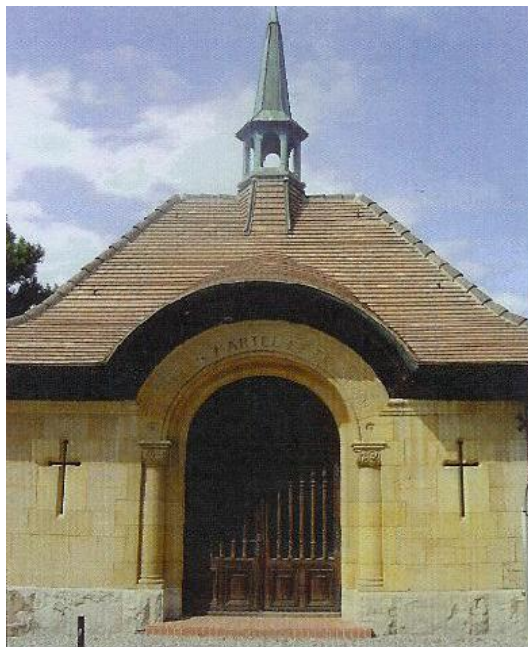
Cimetière d'Hermance
N° 7



Ancien cimetière de Gy
N° 8



Cimetière de Pregny vers 1900 et vers 2000
N° 9



Caveau de la famille Martel de Nujac
N° 10



Cimetière de Corsier ancien secteur
N° 11



Cimetière de Corsier nouveau secteur
N° 12



Cimetière de Chêne-Bougeries
N° 13



Pacotille au cimetière Saint-Georges vers 1905 N° 14



Concession Correvon
N° 15



Cimetière-parc de New York vers 1900
N° 16



Aspect minéral du cimetière Saint-Georges 1905
N° 17



Monument de William Geisendorf au cimetière de Lancy
N° 18



Tombes de Saint-Ours et Sismondi
N° 19



Médaille de Paul Chaix
N° 20



Nouveau secteur du cimetière de Vernier Village
N° 21



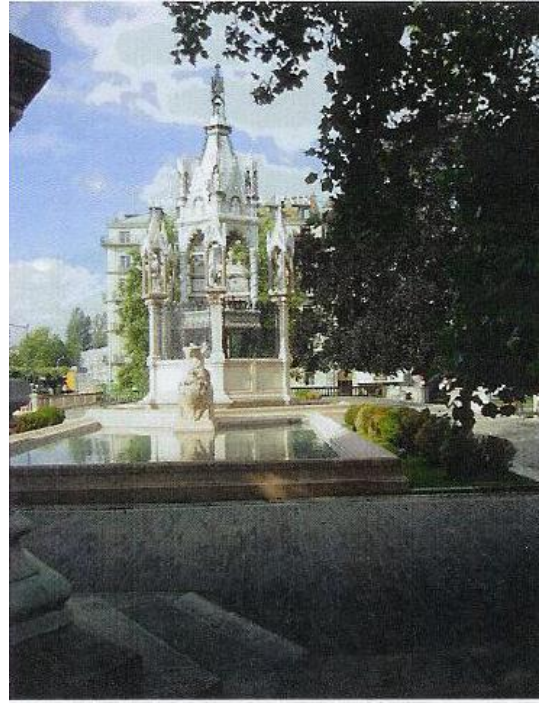
Ensemble Pictet avant nettoyage
N° 22



Ensemble Pictet après nettoyage
N° 23



Stèle de William Geisendorf
N° 24



Monument Brunswick
N° 25



Cénotaphe de Gustave Revilliod (CIG)
N° 26



Cénotaphe de Gustave Revilliod
N° 27



Stèle de Joseph Hauke de Bosak
N° 28



Caveau de la famille Chauvet
N° 29



Caveau inconnu
N° 30



Caveau de la famille Taunay
N° 31



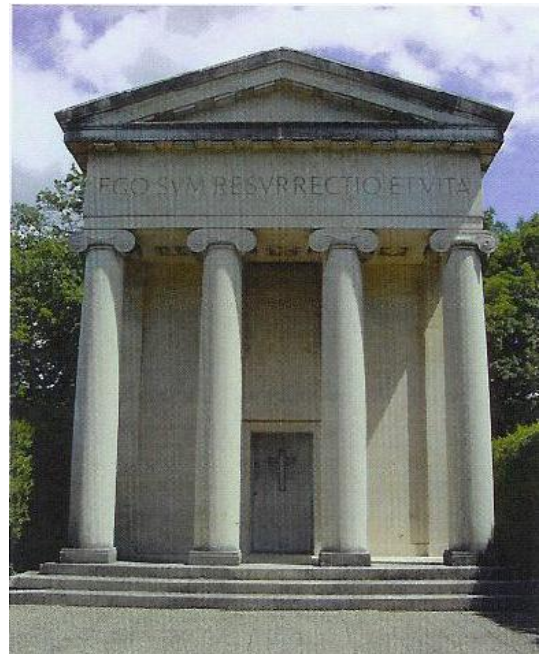
Caveau de la famille Châtelet
N° 32



Caveau de la famille Sauvaire
N° 33



Caveau de la famille Tomasini
N° 34



Caveau de la famille Schiffner
N° 35



Médaille de Laure Mayor-Bovy
N° 36



Médaille d'Isaac Mayor
N° 37



Stèle commémorative de Joseph Daviel
N° 38



Stèle d'Adrien Lachenal
N° 40



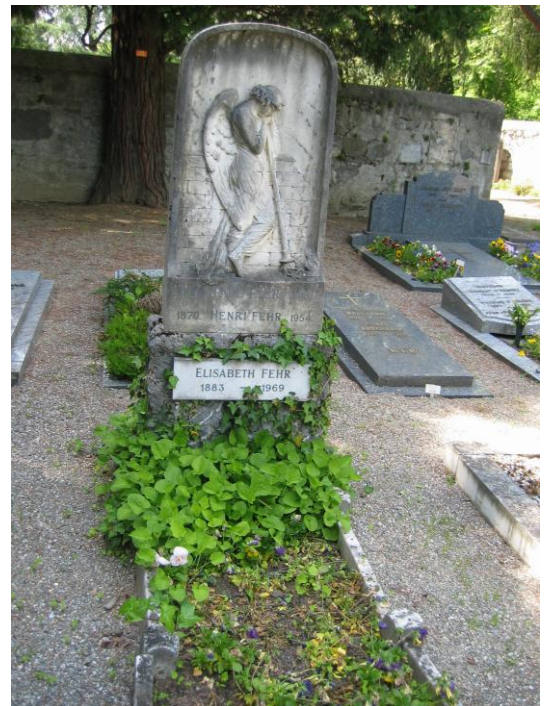
Concession de la famille Wanner
N° 39



Détail de la concession de la famille Tcheraz
N° 41



Stèle de la famille Szymanowski
N° 42



Stèle de la famille Fehr
N° 43



Tombe de Jean Jaquet
N° 44



Tombe de Ferdinand Hodler
N° 45



Tombe de Gustave Henri Saltzmann
N° 46



Obélisque de la Société de la paix et
monument funéraire de Jean-Jacques de
Sellon
N° 47



Caveau de la famille Longet vers 1930
N° 48



Tombe de Marie-Louise Deville vers 1959
N° 49